



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session – 29^e Législature

Le mercredi 30 mai 1973

Vol. 13 - N° 33

Président: M. Jean-Noël Lavoie

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Parlementaires des autres provinces dans les galeries.1097
Questions orales des députés	
Situation économique du Québec.1097
Cas Morgentaler.1100
Compensation fiscale fédérale.1101
Hôpitaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean.1103
Ensemencement de nuages.1103
Construction de porcheries.1104
Voitures Firenze.1104
Questions inscrites au feuilleton.1104
Travaux parlementaires.1105
Rapport sur la Jacques-Cartier.1105
Motion de M. Loubier au sujet du drapeau du Québec	
Amendement de M. François Cloutier.1106
M. Clément Vincent.1106
M. Claude Charron.1107
Sous-amendement de M. Charron.1107
M. Gabriel Loubier.1109
M. Fabien Roy.1111
M. Harry Blank.1114
M. Jean-Noël Tremblay.1118
M. Camille Laurin.1120
M. Denis Hardy.1121
Vote sur le sous-amendement de M. Charron.1124
Vote sur l'amendement de M. François Cloutier.1124
Vote sur la motion principale telle qu'amendée.1125
Ajournement.1125

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures sept minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs !

**Parlementaires des autres provinces
dans les galeries**

LE PRESIDENT: Avant de commencer cette séance, je voudrais souligner la présence dans nos tribunes de visiteurs d'autres provinces canadiennes. I should like to welcome here in the National Assembly some visitors from our other Canadian provinces, the Honourable Ed Tchorzewski, minister of Consumer Affairs, Cultural Affairs and Youth of the province of Saskatchewan, and, also, from British Columbia, the Honourable E. B. MacDonald, Attorney general, accompanied by his wife.

Affaires courantes.

Dépôt de rapports de commissions élues.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de motions non annoncées.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

Questions orales des députés.

L'honorable chef de l'Opposition officielle.

Situation économique du Québec

M. LOUBIER: M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui pourra se faire souffler à l'oreille par le ministre des Affaires intergouvernementales et le ministre de l'Industrie et du Commerce. A la suite de la fuite au sujet d'un document fédéral sur une stratégie de développement pour le Québec, où on constate qu'il y a une performance économique assez anémique comparativement aux autres provinces ou autres régions du Canada. Est-ce que le gouvernement du Québec, le premier ministre en l'occurrence, a l'intention de faire connaître sa position à la suite des révélations qui ont été faites?

Est-ce que le premier ministre, dans un deuxième temps, pourrait nous indiquer s'il fait siennes les remarques ou les projections à l'effet que le taux de chômage, d'ici 1980, sera supérieur au taux de chômage de toutes les autres provinces du Canada?

Dans un troisième temps, est-ce que le premier ministre pourrait dire aux membres de cette Chambre s'il est vrai que le taux de croissance économique demeurera inférieur pour plusieurs années à venir encore au Québec? En quatrième lieu, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire s'il a l'intention, partant des révélations de ce document, de

prendre des mesures très concrètes pour que l'on puisse avoir les corrections à ces projections scientifiques qui auraient été établies à la suite d'études, soit conjointes ou unilatérales?

M. BOURASSA: M. le Président, simplement quelques rectifications. Le chef de l'Opposition pourra reprendre certaines questions si je ne réponds pas complètement la première fois. J'ai essayé de retenir le plus précisément toutes ses questions. On me signale, par exemple, que, dans cette étude, 28 tableaux sur 35 s'arrêtent en 1970. Donc, comme l'a dit le ministre de l'Industrie et du Commerce, hier, c'est une étude assez désuète sous plusieurs rapports.

Quant au nombre d'emplois par année, j'ai eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises en Chambre que, si on tient compte que cette étude est désuète, on doit considérer que les chiffres pour 1973 sont extrêmement encourageants. Le ministre de l'Industrie et du Commerce vient de me dire que, d'après les chiffres qui lui ont été fournis, c'est la première fois depuis douze ans, si on tient compte du taux désaisonnalisé du dernier mois disponible, que la proportion du Québec par rapport à l'ensemble des chômeurs du Canada est aussi basse. Ce sont des données très précises, des données beaucoup plus récentes que l'étude à laquelle réfère le chef de l'Opposition, et qui révèlent indéniablement une reprise économique très vigoureuse au Québec.

M. le Président, si je voulais être un peu partisan, je pourrais dire que l'étude portait sur la période où l'Union Nationale administrait...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Répondez donc aux questions; ça va être beaucoup plus simple.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: De toute façon, simplement à répéter que 28 des 35 tableaux s'arrêtent en 1970, tout le monde va comprendre. Le chef de l'Opposition a déjà dit qu'il fallait au Québec, pour faire face à la situation, environ 60,000 nouveaux emplois par année. Je ne sais pas si le chef de l'Opposition se souvient de cet objectif.

M. LOUBIER: M. le Président, je m'excuse, si le premier ministre veut tenter, pour une fois — cela va être difficile pour lui — de demeurer dans les cadres d'une certaine décence face à la vérité, j'ai déjà établi que le minimum, à peine décent serait la création d'entre 60,000 et 70,000 emplois par année pour avoir un taux de chômage à peine comparable à celui des autres provinces et, plus particulièrement, à celui de l'Ontario.

M. BOURASSA: Je prends la parole du chef de l'Opposition, M. le Président, mais il sait fort bien que, depuis le début de l'année 1973 — je

J'ai dit à plusieurs reprises — puisqu'il me pose des questions sur la relance économique...

M. LOUBIER: Je ne pose pas des questions; je rétablis les faits.

M. BOURASSA: Non, non, je dis que je prends la parole du chef de l'Opposition. D'accord, pour lui, 60,000, c'est un minimum. Mais, pour les quatre premiers mois, on en a 93,000, depuis le début de l'année.

M. LOUBIER: Le premier ministre n'a répondu à aucune des questions que je lui avais posées. Je voulais tout simplement attirer l'attention, de façon très sereine, très objective, du premier ministre sur des révélations qui nous sont faites par un document préparé par des experts, par des économistes, etc. Mes questions, je les réitère au premier ministre! Est-ce que le premier ministre est en mesure de nous affirmer que les projections qui sont tirées de ces études, de ces analyses, sont valables oui ou non?

M. BOURASSA: Posez une question précise. Il y a dû y en avoir plusieurs dans l'étude.

M. LOUBIER: M. le Président, vous me permettez de répéter mon préambule. J'ai établi que ces documents révélaient qu'au cours des prochaines années, soit jusqu'en 1980, le taux de croissance économique du Québec serait inférieur au taux de croissance moyen au Canada et, plus particulièrement, chez nos voisins de l'Ontario. En second lieu, on dit que le taux de chômage au Québec serait supérieur, jusqu'en 1980 au moins, au taux de chômage moyen au Canada et au taux de chômage en Ontario.

J'ai demandé au premier ministre quelles mesures il entendait prendre devant ces révélations.

Puisque c'est une étude du gouvernement fédéral — faite conjointement ou non, on l'ignore — j'ai demandé si le premier ministre entend poser des gestes concrets, pratiques, et ne pas nous servir comme raison que cette étude se basait sur la conjoncture des années 1960-1970 et nous répondre aussi bêtement qu'il y a eu 90,000 emplois de créés au cours des derniers mois, alors qu'on se demande ce qui se produit puisque dans les autres provinces, le taux de chômage est inférieur à celui du Québec. Je demande au premier ministre s'il peut répondre à ces questions et s'il trouve que les révélations qui sont faites sont normales, sont fondées. Qu'est-ce qu'il entend faire pour obvier à cette situation ou encore donner des indications que ce n'est pas du tout un contexte réaliste que celui qui se dégage de ces conclusions?

M. BOURASSA: M. le Président, quand le chef de l'Opposition parle de révélations, ce n'est pas nouveau que le taux de chômage, au

Québec, soit plus élevé que celui de certaines autres régions, au Canada. Cela existe, je pense, peut-être depuis la guerre.

M. LOUBIER: Non! Non!

M. BOURASSA: M. le Président, le chômage, au Québec, si on compare avec l'Ontario... par ailleurs, on doit constater, dans les derniers chiffres, que l'écart avec les Maritimes est favorable au Québec. Je crois, si ma mémoire est bonne, que le taux de chômage était de 11 p.c. ou 12 p.c. dans les Maritimes, au mois dernier, alors que pour le Québec, il était de 8.1 p.c. Donc, dire que le chômage au Québec augmente, je pense que ce n'est pas exact. Au contraire, la proportion des chômeurs québécois, dans l'ensemble du Canada, diminue. C'est un fait qui ne peut pas être contesté.

Le chef de l'Opposition me demande quelles mesures le gouvernement va prendre. Je ne sais pas si c'est une question appropriée, pour la période des questions, que d'énoncer une politique d'ensemble du gouvernement. Le chef de l'Opposition se souvient que nous avons été élus pour mettre l'accent sur la priorité économique et que même le parti qui est en face de nous ou les autres partis nous ont souvent attaqués parce que nous mettions trop d'accent sur la relance économique.

Evidemment, nous sommes convaincus que ceci correspond aux besoins prioritaires du Québec, que de continuer à travailler pour la relance économique, par l'action de tous les ministères. Je ne pense pas que le chef de l'Opposition me demande d'énumérer tout ce qui est fait ou tout ce qui va être fait dans les différents organismes publics et parapublics que le gouvernement peut influencer pour relancer l'économie.

M. LOUBIER: M. le Président, dans le même ordre d'idées, étant donné que je n'ai pas encore eu de réponses précises à mes questions, je vais procéder différemment pour essayer d'attraper une réponse, en tout cas. Dans le même contexte et la suite de cette fuite de documents, il apparaîtrait que le gouvernement central préconiserait la mise en place d'un système intermodal de transport et reconnaît ou reconnaîtrait éventuellement que Montréal doit conserver, à cet effet, certains droits exclusifs d'atterrissage.

Or, est-ce que le premier ministre pourrait nous dire comment le gouvernement central entend procéder, puisqu'à la suite de certaines décisions ministérielles Toronto — comme on l'a signalé à maintes reprises en Chambre — a déjà une suprématie?

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention d'exiger du gouvernement central pour que ce voeu exprimé par le gouvernement central lui-même se réalise? Et est-ce que le premier ministre pourrait nous dire s'il y a également d'autres régions que celles de Montréal qui sont

déterminées pour fins d'assistance et de subvention, étant donné le contexte de cette enquête ou de ces études qui ont été faites?

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait à l'aéroport, je crois que le chef de l'Opposition veut se référer à ce qu'on appelle la cinquième liberté dans la terminologie des transports aériens. Je pense que M. Marchand et le ministre provincial des Transports avaient également fait des déclarations là-dessus, sur le fait que ça serait réservé à Montréal.

Au gouvernement fédéral, et évidemment nous également, on est tout à fait convaincu de l'importance exceptionnelle que peut prendre l'aéroport Mirabel pour la croissance économique de Montréal. On pourrait donner des chiffres au chef de l'Opposition, peut-être à un autre endroit si on veut répondre dans tous les détails, sur la différence qui existe actuellement dans les frais de manutention entre New York et Montréal et dans les délais de livraison.

Dans les deux cas, ça donne un avantage très marqué à Montréal, en plus de sa situation géographique, en plus de l'espace très grand que ne possèdent pas les autres aéroports de l'est de l'Amérique. Si on a le dynamisme nécessaire pour agir rapidement — et c'est pourquoi nous avons insisté auprès du gouvernement fédéral, j'en ai parlé personnellement au premier ministre du Canada, M. Trudeau, et aux ministres fédéraux — si nous avons le dynamisme nécessaire nous sauterons sur cette occasion assez exceptionnelle de contribuer à la croissance économique de Montréal avec le développement particulier de son aéroport.

Quant aux autres régions, j'ai dit il y a quelques jours qu'à la suite des rencontres entre le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre de l'Industrie et du Commerce et M. Jamieson différentes formules étaient présentement envisagées pour faire face aux problèmes du développement régional.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Gouin, question supplémentaire.

M. JORON: Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer comment il peut mettre l'accent sur l'économie lorsque — comme le constate le document, d'ailleurs — tous les moyens d'intervention, les juridictions, les outils ou les instruments appartiennent essentiellement au gouvernement fédéral?

M. BOURASSA: M. le Président, j'écoutais le député de Gouin ce matin dans ses propos, avec tout le respect que je lui dois, ils faisaient preuve d'une stupéfiante naïveté pour ce qui a trait aux relations économiques entre le Québec et le reste du Canada, quelles que soient les structures politiques qui existent au Québec. Il n'a qu'à relire le propre programme de son parti pour voir que celui-ci propose une union monétaire, donc, les instruments ne seraient pas

entre les mains des Québécois si on avait une union monétaire dans un Québec indépendant. Il propose une union tarifaire également, c'est la même chose. Dans un ensemble économique aussi intégré que celui du Canada et dans un marché commun, puisque les quatre partis politiques proposent qu'on maintienne le marché commun, il est absolument normal que des leviers économiques n'existent pas au niveau provincial. Cela n'empêche pas le gouvernement du Québec, à travers son budget de quelque \$5 milliards à \$6 milliards, à travers l'Hydro-Québec, à travers la Caisse de dépôt et de placement, à travers Soquem, à travers Rexfor, à travers Soquip, de poser des gestes économiques qui vont influencer notre avenir de façon décisive.

M. JORON: Est-ce que le premier ministre a l'intention d'abandonner son thème de relance économique, de cesser de faire croire aux gens qu'il peut promettre une relance économique quand tous les outils majeurs appartiennent à l'autre niveau de gouvernement? Est-ce que le gouvernement a plutôt l'intention à ce moment-là d'orienter ses priorités dans d'autres secteurs? Vous avez mentionné le budget de \$5 milliards, et encore là, évidemment, il va à la santé et à l'éducation, est-ce que vous allez vous occuper des secteurs de juridiction provinciale? Allez-vous abandonner l'économie puisque vous n'avez pas les moyens d'intervenir dans ce domaine?

M. BOURASSA: M. le Président, je suis quelque peu décontenancé par la question du député. Il voudrait qu'on abandonne de discuter l'économie alors que nous avons d'excellentes chances de réaliser les 100,000 emplois pour 1973. C'est cela...

M. JORON: Est-ce que ça dépend du gouvernement du Québec, les 100,000 emplois qui vont être réalisés?

M. BOURASSA: Je comprends que ça fait mal...

M. JORON: Ou si c'est la conjoncture?

M. BOURASSA: ... à l'Opposition.

M. JORON: Cela fait trois ans qu'on les attend.

M. BOURASSA: M. le Président...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: Le gouvernement est bien conscient, le gouvernement du Québec est bien conscient de la responsabilité qu'il a durant la décennie des années soixante-dix alors que nous avons un surplus de main-d'oeuvre qui va disparaître à la fin de cette décennie. Le

gouvernement est très conscient qu'il faut qu'il continue d'accorder soit lui-même, soit en collaboration avec le gouvernement fédéral, la priorité absolue à la question économique sans négliger les autres secteurs. Une des façons de réaliser ce défi, de faire face au surplus de la main-d'oeuvre, c'est de lancer de grands projets comme celui de la baie James, comme d'autres grands projets qui vont exiger un très grand nombre d'emplois durant quelques années quitte, à la fin des années soixante-dix, au début des années quatre-vingts, à avoir des projets qui requerront moins d'emplois et qui vont permettre de faire face à la situation à ce moment-là.

Je comprends que ça fait mal à l'Opposition, M. le Président, de voir des réalisations aussi concrètes et qui répondent aux besoins de la population.

LE PRESIDENT: Dernière question additionnelle.

M. LAURIN: Ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le premier ministre a l'intention de s'inscrire à l'épreuve de patinage de fantasia pour les prochains Jeux olympiques de Montréal?

M. BOURASSA: M. le Président, je comprends que le député de Bourget est peut-être fatigué, je ne le blâme pas parce qu'il travaille très fort, mais c'est le genre de questions qui ne fait pas honneur au sérieux de l'Opposition, qui a d'ailleurs été remarqué ce matin dans beaucoup de journaux.

M. JORON: C'est le genre de questions qui convient aux réponses que vous donnez.

LE PRESIDENT: A l'ordre!
Le député de Rouyn-Noranda.

Cas Morgentaler

M. SAMSON: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, suite à une question que j'avais l'occasion de lui poser il y a déjà quelques semaines. Cette question faisait suite à une déclaration du Dr Morgentaler. Le ministre de la Justice avait manifesté le désir de prendre avis de cette question pour faire certaines vérifications et nous donner réponse par la suite.

Suite aux déclarations du Dr Morgentaler qui avait dit publiquement qu'il avait pratiqué 5,000 avortements, je voudrais savoir quel genre de mesure avait l'intention de prendre le gouvernement du Québec.

M. CHOQUETTE: M. le Président, le député de Rouyn-Noranda a probablement vu son attention attirée de nouveau sur le Dr Morgentaler par un compte rendu qui a paru dans les journaux d'hier, compte rendu d'une séance du tribunal à Montréal devant le juge Yves

Mayrand où l'accusé Morgentaler s'est présenté, mais sans son avocat. Et le juge a fait des reproches amers à l'avocat de l'accusé, pour son absence devant le tribunal.

Alors, je n'ai rien à ajouter à ce compte rendu de la séance du tribunal. J'ai vu par les journaux que le procès du Dr Morgentaler avait été remis au 13 juin prochain et j'espère que la cause procédera à cette date. Mais là je dois signaler que cette cause ou les causes dans lesquelles le Dr Morgentaler est accusé, qui sont toutes des causes d'avortement illégaux, ont retardé devant les tribunaux, parce que l'avocat du Dr Morgentaler a pris toutes une série de procédures qu'il a menées d'abord en cour Supérieure, puis en Appel puis à la cour Suprême du Canada et, me semble-t-il, avec un objectif dilatoire, c'est-à-dire de retarder indéfiniment l'audition de ces causes.

Quand je fais cette affirmation, je m'appuie sur certains reproches qui avaient déjà été formulés à l'égard de l'avocat du Dr Morgentaler non seulement lors de l'audience qui a eu lieu il y a deux jours, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, mais sur des reproches qui avaient été faits à cet avocat dans d'autres incidents pendant lesquels la cause était retardée soit à la cour Supérieure, à la cour d'Appel ou à la cour Suprême du Canada.

Je pense, M. le Président, que voici un cas où on retarde, par des manoeuvres dilatoires, l'administration de la justice. De notre côté, nous faisons notre possible pour accélérer, dans la mesure où cela nous est possible, la marche des procédures mais nous sommes soumis aux délais des tribunaux, nous sommes soumis au délai des tactiques de l'avocat de l'accusé et nous devons nous-mêmes subir ces délais. Maintenant, je tiens à dire aux députés aussi, en terminant ma réponse, qu'il est possible que d'autres incidents judiciaires aient lieu dans un avenir rapproché. Mais, pour le moment, je ne suis pas en mesure de les annoncer parce qu'il ne conviendrait pas que je vienne discuter d'incidents qui pourraient avoir lieu dans les tribunaux alors que des causes sont déjà pendantes devant le tribunal au sujet de cet accusé, le Dr Morgentaler.

M. SAMSON: Question supplémentaire, M. le Président. En plus des causes qui sont pendantes devant les tribunaux, le ministre de la Justice a probablement pris connaissance d'une autre déclaration, qui a eu lieu la semaine dernière, du Dr Morgentaler. Celui-ci réitérait qu'il avait pratiqué 5,000 avortements et il demandait au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, je pense, en s'adressant à l'honorable ministre des Affaires sociales, que sa clinique d'avortement soit reconnue par le gouvernement. Suivant les renseignements que nous avons eus il semblerait que le ministre fédéral ainsi que le ministre provincial des Affaires sociales auraient refusé. Je laisserai peut-être le ministre des Affaires sociales nous donner la raison de son refus, il pourrait

peut-être nous confirmer si c'est bien vrai qu'il a dû refuser de reconnaître cette clinique-là.

Ma question supplémentaire peut s'adresser ou bien au ministre des Affaires sociales ou bien au ministre de la Justice et peut-être aux deux aussi; j'aimerais savoir quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre s'il est illégal, comme je pense que cela l'est, que soient pratiqués des avortements. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que cessent ces avortements au Québec et que soit fermée cette clinique pour laquelle un permis vient d'être demandé?

M. LACROIX: L'avortement du Ralliement créditiste?

M. ROY (Beauce): Non, c'est l'avortement du député des Iles-de-la-Madeleine.

M. CHOQUETTE: Quitte à ce que le ministre des Affaires sociales complète ma réponse pour la partie qui peut l'intéresser comme ministre des Affaires sociales, sur le plan juridique il me semble que le seul moyen que nous ayons à notre disposition est de mettre en marche les tribunaux criminels. L'avortement, dans les circonstances où le Dr Morgentaler est accusé — là, je ne préjuge pas du résultat ou de l'issue de ces procès — il est manifeste que nous le recherchons en vertu des dispositions du code criminel pour avoir pratiqué des avortements illégaux.

C'est la mesure qui est à notre disposition et j'ai donné instruction, d'ailleurs, à nos procureurs de faire en sorte que les procédures se fassent le plus rapidement possible. Evidemment, je suis victime, comme dans d'autres circonstances, de certains délais que je suis obligé de subir.

M. SAMSON: Je m'excuse, j'aurais une question supplémentaire.

M. CASTONGUAY: Je voudrais ajouter que nous avons répondu à la demande du docteur en lui rappelant les dispositions du code criminel quant à la formation des comités pour les avortements thérapeutiques et que ces dispositions ne pourraient s'appliquer dans le cas de sa clinique. Pour rassurer le député, même si les dispositions par quelque stratagème pouvaient être interprétées pour que de tels avortements s'effectuent dans une clinique comme celle-là, je dois aussi rappeler qu'il y a un autre aspect à la question, c'est la différence entre l'avortement sur demande et l'avortement thérapeutique. Je peux assurer le député que, quant à moi, je suis absolument contre la question de l'avortement sur demande.

M. SAMSON: Une question supplémentaire.

LE PRESIDENT: La dernière.

M. SAMSON: Est-ce qu'il a été porté à

l'attention du ministre de la Justice que le Dr Morgentaler avait pratiqué un avortement devant les caméras de la télévision d'une société de télévision anglaise? Quels sont les moyens que le ministère peut utiliser pour que cela ne se produise plus ou pour empêcher que cela ne se fasse? Est-ce que le ministre peut nous dire si la fameuse clinique en question a été fermée ou serait sur le point de l'être par le gouvernement?

M. CHOQUETTE: M. le Président, on a attiré mon attention sur le film qui a été projeté à la télévision sur un avortement pratiqué par le Dr Morgentaler. Je tiens à informer le député que c'est un fait. Deuxièmement, je tiens à dire au député qu'il est possible — je ne dis pas que cela se fera — que de nouvelles accusations soient portées contre le Dr Morgentaler. Quant à fermer sa clinique, je n'ai aucun moyen légal, aucune loi qui me permette de fermer l'établissement.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget.

Compensation fiscale fédérale

M. LAURIN: Ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il est vrai, comme le premier ministre du Canada l'a affirmé à la télévision, qu'au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale il a renoncé à la demande qu'il avait faite au début quant à la réclamation des 28 points d'impôt comme compensation fiscale?

Deuxième question, est-ce qu'il est exact que l'offre de compensation fiscale du fédéral équivalait à 20,6 points d'impôt, alors que le Québec possède actuellement 21 points d'impôt pour les mêmes fins?

Troisièmement, est-ce qu'il est exact que le premier ministre du Canada ait dit que, quels que soient les pourparlers bilatéraux qui continueront, l'offre de compensation fiscale du fédéral ne se haussera pas sensiblement au-dessus de ces 20,6 points d'impôt?

Enfin, quatrièmement, comment le premier ministre peut-il essayer de nous présenter comme une victoire la reconduction d'accords, quant au financement des programmes de santé et de l'enseignement postsecondaire, qui ont été dénoncés auparavant par le gouvernement du Québec comme insuffisants, aussi bien sur le plan des principes que sur le plan des sommes impliquées?

M. BOURASSA: M. le Président, je ne sais pas si je dois répondre. Tout cela a été discuté hier après-midi. Je comprends que les journalistes ont remarqué...

M. LAURIN: J'ai regardé les épreuves et, comme...

M. BOURASSA: ... la faiblesse de l'Opposition.

M. LAURIN: ... d'habitude, vous n'avez pas répondu aux questions.

M. BOURASSA: J'ai répondu à la plupart de ces questions-là, hier. J'ai dit, avant même que ne débute la conférence, à la suite de la conférence des ministres des Finances, que le gouvernement du Québec était prêt à discuter d'autres formules qui lui donneraient une compensation fiscale acceptable.

M. LAURIN: Beaucoup au-dessus des 20.6 points.

M. BOURASSA: Deuxièmement, pour ce qui a trait au partage fiscal, j'ai dit que la déclaration même de M. Turner du 8 mai, dans sa conclusion, indiquait un transfert fiscal pour les provinces. Donc, le Québec pouvait très bien présenter lui aussi des demandes de compensations fiscales qui pourraient, parce que nous voulons la sécurité financière maximum, impliquer indirectement un partage fiscal. Il était tout à fait normal que nous fassions cette proposition. Il est normal également que nous discussions d'alternatives qui nous donnent la même sécurité financière et qui nous permettent d'appliquer une autonomie administrative réelle afin de nous débarrasser des contraintes actuelles ou des interventions qui existent actuellement.

C'est dans ce sens-là qu'il y a une victoire très nette des principes qui s'appliquent à des sommes considérables si nous venons à une entente sur la compensation fiscale.

M. CHARRON: Question additionnelle, M. le Président. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que l'acquisition — en lui concédant temporairement cette victoire de principe — de l'autonomie administrative dans le domaine de l'administration des soins de santé et l'enseignement au postsecondaire, du fait que le gouvernement fédéral n'y impliquera pas les sommes d'argent que le premier ministre a réclamées, équivaudra, à toutes fins pratiques, à donner une charge croissante au gouvernement du Québec dans ces domaines où il aura une autonomie partielle, mais qu'en même temps le gouvernement fédéral pourra profiter des autres zones grises pour gruger l'autonomie du Québec dans tous les autres domaines avec l'argent qu'il continue à percevoir sans avoir répondu aux demandes du Québec.

M. BOURASSA: M. le Président, c'est précisément l'objet des discussions, actuellement, d'avoir une compensation fiscale qui nous évite d'avoir à subir de tels risques de contributions additionnelles du fardeau du Québec. C'est précisément ce que nous allons essayer de déterminer au cours des prochaines semaines à l'occasion de rencontres bilatérales. Quelle som-

me nous paraît acceptable? Parce que, en principe, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il n'était pas question de demander aux provinces une contribution additionnelle. M. Turner a même dit que, selon ses chiffres à lui, qu'on peut toujours discuter, il y aurait un transfert net pour les provinces à la fin de la période.

M. JORON: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le premier ministre peut nous répondre? Est-ce qu'il a abandonné sa demande des 28 points d'impôt comme il les avait réclamés depuis plusieurs mois, comme l'a déclaré M. Trudeau à la télévision, dans tout le pays? M. Trudeau a dit que vous les aviez abandonnés. Les avez-vous, oui ou non, abandonnés, les 28 points d'impôt?

M. BOURASSA: M. le Président, cela fait dix fois que je réponds à cette question du député de Gouin. Le taux de croissance de l'impôt sur le revenu peut varier avec les modalités qui sont prévues dans le budget même de M. Turner, soit que 28 points d'impôt sans indexation sur le taux d'inflation, c'est différent de 28 points d'impôt avec indexation sur le taux d'inflation. C'est cela que ne semble pas comprendre, ou ne veut pas comprendre le député de Gouin.

M. JORON: Est-ce que vous avez abandonné, oui ou non, votre demande, telle que formulée au mois de janvier?

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai dit que nous ne nous limitons pas à une seule catégorie d'impôts directs, que c'était faire preuve d'un manque de pragmatisme qui peut être payé par l'ensemble des contribuables québécois, si on refusait de discuter la croissance ou le produit d'impôts directs autres que l'impôt sur le revenu ou d'impôts indirects. C'est aussi simple que cela. Le Parti québécois voudrait que le Québec garde une position strictement doctrinaire sur des questions purement de modalités techniques.

LE PRÉSIDENT: Une dernière question.

M. JORON: Est-ce que le premier ministre peut nous dire quels sont les impôts autres que celui de l'impôt sur le revenu des particuliers qui ont un taux d'élasticité plus grand?

M. BOURASSA: Tout dépend encore une fois — il faut être patient, M. le Président — des modalités...

M. JORON: Vous affirmez qu'il y en a, mais il n'y en a pas!

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: ... qu'on apporte au taux de croissance de l'impôt sur le revenu.

M. LAURIN: Une question additionnelle, M. le Président.

LE PRESIDENT: Messieurs!

M. LAURIN: Une dernière!

UNE VOIX: C'est un débat!

LE PRESIDENT: Ecoutez, il ne faudrait pas oublier que ce sujet a déjà accaparé, hier, je crois, quinze ou vingt minutes de la période des questions.

Nous sommes à la journée des députés. Je dois prendre cela en considération. Il n'y a eu qu'une seule question de posée par chacun des partis. S'il y a consentement, je suis prêt à accorder trois autres questions assez courtes aux partis de l'Opposition mais je devrai limiter les questions supplémentaires, nécessairement. L'honorable député de Chicoutimi.

Hôpitaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, le ministre des Affaires sociales a-t-il reçu un télégramme des administrateurs des conseils d'administration des hôpitaux de Chicoutimi, Jonquières, clinique Domrémy de Kénogami, Bagotville et Chicoutimi-Nord le suppliant de leur accorder enfin une rencontre pour discuter du problème de l'organisation des soins hospitaliers? S'il a reçu ce télégramme, quelle réponse entend-il donner à des gens auxquels je dois moi-même, cet après-midi, donner une réponse à leur demande?

M. CASTONGUAY: Oui, M. le Président, j'ai reçu un tel télégramme et je lui ai répondu dans le sens que je vous ai indiqué la semaine dernière, c'est-à-dire que ce sera dès que la rencontre avec le conseil régional aura eu lieu. Le conseil régional terminant son étude du rapport, je crois que cette rencontre doit avoir lieu vendredi ou lundi. J'ai indiqué aux directeurs généraux qu'après cette rencontre je me ferais un plaisir de les rencontrer.

Alors, la réponse est partie. J'imagine qu'elle devrait même être reçue, à ce moment-ci, puisqu'elle a été envoyée par télégramme. Une lettre suivra pour confirmer le télégramme.

LE PRESIDENT: Une seule question supplémentaire.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Une petite question, M. le Président, au ministre des Affaires sociales, qui est enfin sorti de sa tour d'ivoire. A quel moment aura lieu cette rencontre, afin que je puisse informer les gens qui ont communiqué avec moi tout à l'heure? Ils veulent avoir la date, l'heure et le jour.

M. CASTONGUAY: J'ai dit, dans le télégramme, M. le Président, que je rencontrerais

les directeurs généraux en temps opportun et j'ai expliqué ce qu'était "en temps opportun". Il nous reste à fixer la date et l'heure. Dès que je l'aurai, je la communiquerai au député de Chicoutimi.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Mégantic.

Ensemencement de nuages

M. DUMONT: Merci, M. le Président. Mes questions s'adressent au ministre des Richesses naturelles. Je voudrais bien le rassurer, ce n'est pas mon intention de le blâmer.

UNE VOIX: Question!

M. DUMONT: En faisant un léger résumé, je voudrais tout de même dire que dans son entourage...

UNE VOIX: Question!

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. DUMONT: ... il est parfois mal informé. Qu'il se rappelle qu'il nous a refusé une enquête sur 21 jours de pluie dans le mois de juillet.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. DUMONT: M. le Président, comme nous avons eu 26 jours de pluie sur 29, dans le mois de mai, pluie intermittente, je renouvelle ma demande.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs, s'il vous plaît!

M. DUMONT: Je renouvelle ma demande au ministre parce que j'ai étudié aussi, pendant un voyage récent en France, l'ensemencement fait par Air Alpes dans cette région. Il y a eu un ensemencement le 20 et le 27 mai, au-dessus du Québec. Le ministre voudrait-il convoquer la commission parlementaire, avec témoins assermentés, pour faire la lumière sur cette question d'ensemencement qui fait tant de dommages au Québec?

M. MASSE (Arthabaska): M. le Président, j'ai très peu de commentaires à faire, vu que je les ai déjà faits au cours de l'année dernière. J'attends toujours les preuves du député de Mégantic.

M. DUMONT: M. le Président, je tiens bien à vous aviser que je demanderai des explications au ministre à onze heures jeudi soir ou un mardi soir quelconque, car je ne suis pas satisfait de sa réponse.

LE PRESIDENT: Un instant, s'il vous plaît.

L'honorable ministre des Affaires municipales aimerait apporter une réponse à une question.

Construction de porcheries

M. GOLDBLOOM: M. le Président, la semaine dernière, suite à des questions de l'honorable député de Nicolet qui mettait en relief un excès de zèle de certains inspecteurs quant aux porcheries, l'honorable député de Maskinongé m'a demandé...

M. PAUL: M. le Président, sur une question de privilège. Vous conviendrez que, pour ma part...

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. PAUL: ... je ne puis pas laisser le ministre des Affaires municipales parler à double sens; qu'il y aille d'une façon directe.

LE PRESIDENT: On verra bien.

M. GOLDBLOOM: L'honorable député de Maskinongé m'a demandé de me pencher sur un problème à Saint-Etienne-des-Grès de façon, si possible, à faire arrêter les procédures. Je voudrais lui faire rapport sur la situation. Il ne s'agit pas d'une porcherie; il s'agit d'une din-donnerie.

M. PAUL: Je me console; le ministre des Affaires municipales a regardé de son côté, cette fois.

M. GOLDBLOOM: Je suis expert là-dedans; j'ai des photos pour le prouver. Il ne s'agit pas d'un établissement existant; il s'agit d'une nouvelle construction. Il ne s'agit pas d'un problème de distance entre l'établissement et des habitations; il s'agit d'un problème de permis. Le monsieur Isabelle en question n'a pas obtenu l'autorisation nécessaire avant de procéder à la construction. Malgré deux avertissements, l'un par télégramme, l'autre par lettre recommandée, il n'a pas arrêté son activité.

Or, le 18 mai, l'honorable juge Jean-Jacques Bédard, de la cour Supérieure du district judiciaire de Saint-Maurice, a émis une injonction interlocutoire provisoire et la cause doit être entendue le 4 juin. C'est, en fait, le 24 mai, six jours après l'émission de l'injonction par la cour, que M. Germain Isabelle est venu présenter les plans et devis de son projet.

M. PAUL: Question additionnelle très courte. Est-ce que l'honorable ministre pourrait s'enquérir quant aux raisons du refus du permis demandé, si ce n'est parce qu'il ne voulait pas s'astreindre à cette limite de 500 pieds, prévue dans un règlement qui n'est pas encore en vigueur au sein de son ministère?

M. GOLDBLOOM: Je me conformerai avec

plaisir à la demande du député de Maskinongé. Je dois souligner, cependant, que, quelle que soit la raison, le monsieur en question a refusé de respecter les avertissements qui ont été émis.

M. PAUL: Mais ce n'est pas en vigueur.

M. GOLDBLOOM: Mais je souligne à l'attention de mon honorable ami de Maskinongé, qui est un avocat, que la cour a rendu un jugement en faveur de celui qui prétendait qu'il y avait contravention.

M. PAUL: Ce n'est pas un jugement qui a été rendu; c'est une ordonnance.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Une dernière réponse, l'honorable ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

Voitures Firenze

M. TETLEY: M. le Président, la semaine dernière, le député de Rouyn-Noranda m'a posé une question au sujet de l'Association de la protection de l'automobiliste et de sa campagne contre des véhicules automobiles en l'occurrence les Firenze.

Je dois répondre que le ministère a étudié le rapport que nous venons de recevoir de l'association concernant ce véhicule moteur et que nous avons même subventionné l'association en question. Nous avons aidé l'association auprès du ministère fédéral impliqué, tel que demandé, et c'est le fédéral qui a juridiction parce que c'est un véhicule moteur de commerce interprovincial et même international. L'Association de la protection de l'automobiliste a pris action à Toronto, à Montréal et même à Québec. L'association, pour sa part, nous a fait une demande, à savoir amender la loi afin que des actions collectives, c'est-à-dire les "class actions", soient prises au Québec. J'ai déjà parlé à l'honorable ministre de la Justice qui étudie ce problème difficile parce que récemment, aux Etats Unis, des jugements et même une loi s'y sont opposés. Je remercie le ministre de la Justice de l'attention qu'il apporte à ce problème. J'ai parlé à M. Edmunston, président de l'APA, hier, et il m'a remercié des efforts que nous avons fournis.

LE PRESIDENT: Affaires du jour.

Questions inscrites au feuilletton

M. LEVESQUE: M. le Président, en réponse à des questions: Article 27, question de M. Latulippe, réponse de M. Lévesque.

Je propose que cette question soit transformée en motion pour dépôt de documents.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

M. VINCENT: M. le Président, avant d'adopter cette motion, j'ai remarqué qu'à plusieurs reprises le leader parlementaire fait motion pour transformer la réponse en dépôt de documents. Et quand nous avons le document, c'est écrit dessus: Il n'est pas dans l'intérêt public de déposer ledit document. Il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. LEVESQUE: Cela n'a pas dû arriver souvent.

UNE VOIX: Cela arrive assez souvent.

M. VINCENT: Oh! oui.

M. LEVESQUE: Je crois qu'il s'agit là de motions pour dépôt de documents et non pas de questions transformées en motion pour dépôt de documents.

M. VINCENT: ... le ministre dit: Le document déposé. On accepte, d'accord, on arrive à nos bureaux: Il n'est pas dans l'intérêt public de déposer ledit document.

M. LEVESQUE: C'est en vertu du règlement qu'il faut répondre ainsi.

M. VINCENT: Oui, mais habituellement...

M. LEVESQUE: C'est la réponse que nous avons du ministère intéressé; nous la transmettons telle quelle.

M. VINCENT: Oui, mais habituellement, M. le Président, ne reste-t-elle pas à l'ordre du jour et éventuellement on peut discuter la motion?

M. LEVESQUE: Elle ne reste pas à l'ordre du jour parce que la réponse est donnée, qu'elle soit satisfaisante ou non, en vertu de nos règlements, elle est donnée. Maintenant, il y a bien des endroits où on peut poser ces questions de nouveau, comme le député le sait, et on aura sans doute la même réponse.

M. le Président, l'article 34, question de M. Béland. Je propose, pour faire plaisir au député de Nicolet, que cette question soit transformée en motion pour dépôt de documents.

M. VINCENT: Encore un!

M. LEVESQUE: Ah! oui.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?
Adopté.

M. LEVESQUE: Réponse de M. Toupin, document déposé.

Travaux parlementaires

M. LEVESQUE: Cet après-midi, M. le Président, nous allons poursuivre à la salle 91 l'étude

des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales et, demain matin, à 10 heures...

LE PRESIDENT: Un instant!

M. LEVESQUE: Oui, d'accord.

LE PRESIDENT: Cette première motion est-elle adoptée? Pour cet après-midi?
Adopté.

M. LEVESQUE: Demain matin, à 10 heures, à la salle 91-A, nous poursuivrons l'étude des crédits du ministère des Richesses naturelles; à la salle 81-A, nous entreprendrons l'étude des crédits du Conseil exécutif, commençant par l'Office de planification et de développement du Québec, et à la salle 321-A, nous poursuivrons l'étude des crédits du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. VINCENT: Il y a les engagements financiers demain matin à 10 heures?

M. LEVESQUE: Oui, les engagements financiers seront étudiés à la salle 93-A. La petite salle en face de 91-A.

M. le Président...

M. DEMERS: On ne pourrait pas faire siéger la Chambre en même temps aussi?

M. LEVESQUE: On pourrait essayer mais ce ne serait pas légal.

Rapport sur la Jacques-Cartier

M. BURNS: M. le Président, tout d'abord, est-ce que je pourrais poser une question, en vertu de l'article 34, relativement à l'article 161 de notre règlement? La commission parlementaire des richesses naturelles a siégé la semaine dernière et a terminé ses travaux, à ma connaissance, relativement à l'affaire de la Jacques-Cartier. Est-ce qu'on me contredit là, maintenant? Je pense que c'est terminé, l'étude du problème de la rivière Jacques-Cartier.

M. LEVESQUE: Oui, c'est le rapport que le député veut avoir.

M. BURNS: C'est ça. Alors, je réfère le leader à l'article 161 qui nous dit que, dès que la commission a terminé ses travaux, le rapport doit être fait. Cela fait déjà, je pense, au-delà d'une semaine, près de deux semaines, me dit-on, que cette commission a cessé de siéger.

M. LEVESQUE: Je vais m'en occuper.

M. BURNS: Je souligne au leader du gouvernement l'importance, pour nous, que ce rapport soit déposé. Une motion est inscrite au feuilleton, qui ne pourra pas être débattue mercredi prochain, si le rapport n'est pas fait. Je ne pense pas que ce soit l'intention du leader d'utiliser ce

subterfuge, mais nous préférerions, pour que la voie soit claire, que le rapport soit déposé.

M. LEVESQUE: D'accord. Nous verrons au dépôt du rapport le plus tôt possible, afin qu'il n'y ait aucun préjudice dans le cas soumis par le député de Maisonneuve.

M. ROY (Beauce): M. le Président, en vertu aussi de l'article 34, je remarque aujourd'hui que, sur les 41 questions inscrites au feuillet, le gouvernement répond à deux questions seulement. Cela a été à peu près la même chose la semaine dernière et la même chose il y a deux semaines. Alors, nous pouvons nous plaindre et nous nous plaignons...

M. LEVESQUE: Pas il y a deux semaines.

M. ROY (Beauce): ... avec raison du retard que le gouvernement met à répondre aux questions que nous inscrivons au feuillet. Qu'est-ce qui se passe?

LE PRESIDENT: A l'ordre! Posez la question, mais sans engendrer de débat.

M. ROY (Beauce): Non, je pose une question. Je veux avoir, quand même, des explications. Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas aux questions qu'on pose au feuillet? On a deux questions qui étaient inscrites l'été dernier, qui ont été reportées l'automne dernier, qu'on a reportées lorsque nous sommes revenus à une nouvelle session et on n'a pas encore de réponse aujourd'hui. Si le gouvernement ne veut pas répondre aux questions, qu'il nous le dise. Si elles sont mal posées, on va les poser autrement.

M. LEVESQUE: M. le Président, le député vient de toucher quelque chose que je ne voulais pas souligner quant à certaines questions irrégulières, particulièrement chez le Ralliement créditiste. Je ne voudrais pas m'attarder là-dessus.

M. ROY (Beauce): Mais, dites-le!

M. LEVESQUE: Nous l'avons déjà fait, à l'occasion. Nous le ferons encore.

M. ROY (Beauce): Quelles questions ont été mal posées? Dites-nous les numéros.

M. LEVESQUE: Je ferai simplement remarquer au député de Beauce que rien ne me fait plus plaisir que d'avoir beaucoup de réponses prêtes le mercredi pour les déposer. Je suis fort heureux chaque fois. J'insiste chez tous les ministères et organismes gouvernementaux pour avoir les réponses le plus tôt possible et je continuerai dans ce sens. Je crois que notre gouvernement a donné l'exemple de quelqu'un qui veut répondre aux questions, cela le plus

rapidement possible. Mais je dirai en même temps au député de Beauce, pour lui être personnellement agréable, que je vais faire un nouvel effort, dès que je serai libéré de l'étude de mes crédits, pour qu'on mette l'accent, encore une fois, sur les réponses qui doivent être données de façon rapide et complète.

M. le Président, l'article 42.

LE PRESIDENT: Article 42.

**Motion de M. Loubier
au sujet du drapeau du Québec**

Amendement de M. François Cloutier

LE PRESIDENT: Reprise du débat sur l'amendement de M. Cloutier (Ahuntsic) à la motion de M. Loubier proposant :

"Que cette Assemblée exprime l'avis qu'un jour devrait être institué comme fête du drapeau fleurdelisé, afin de marquer le 25^e anniversaire de son adoption comme emblème officiel du Québec," lequel amendement se lit comme suit :

"Que la motion en discussion soit amendée en remplaçant tous les mots qui suivent les mots "l'avis", dans la première ligne par ce qui suit: "qu'à l'occasion du 24 juin prochain, fête de la Saint-Jean-Baptiste, une proclamation rappelle le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du drapeau fleurdelisé comme emblème officiel du Québec"."

Le député de Nicolet.

M. Clément Vincent

M. VINCENT: M. le Président, quelques instants avant que je propose l'ajournement du débat, mercredi dernier, il m'a semblé du moins que le leader parlementaire et le ministre de l'Éducation avaient l'intention de proposer au gouvernement une nouvelle formule pour discuter la motion principale qui a été inscrite au feuillet par l'honorable chef de l'Opposition et qui a été proposée par le député de Chicoutimi.

En effet, avec l'amendement proposé par le ministre de l'Éducation, qui changeait, à mon sens, l'esprit même de la motion proposée par le député de Bellechasse, il existait, parmi les membres de cette Assemblée nationale, beaucoup de malentendus et même le député de Saint-Laurent a souligné que dans une telle situation il se voyait dans l'obligation d'informer ses collègues qu'il ne voterait même pas sur l'amendement ou encore sur la motion principale.

Donc, quelques instants avant l'ajournement du débat que j'ai proposé, le leader parlementaire et député de Bonaventure a dit...

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre! Je voudrais attirer l'attention du député de Nicolet sur le fait qu'il a droit à dix minutes.

On m'informe que la semaine passée, vous avez déjà parlé presque dix minutes, de 5 h 40 jusqu'à 5 h 50. Je vous donne quelques minutes pour terminer, votre intervention.

M. VINCENT: Je vous remercie, M. le Président. Donc, je disais que le leader parlementaire et député de Bonaventure avait, comme je peux le lire dans le journal des Débats à la page 932, dit ceci: "La nuit porte conseil et la semaine porte encore plus conseil". La question que je me pose présentement est celle-ci: Est-ce qu'à la suite de ces journées, depuis mercredi dernier, le gouvernement est arrivé à une nouvelle proposition? Est-ce que le gouvernement accepterait, comme l'a suggéré à plusieurs reprises la semaine dernière le député de Chicoutimi, de retirer l'amendement présenté par le ministre de l'Éducation? A ce moment-là, nous serions prêts à retirer la motion principale, mais à la condition que le gouvernement nous arrive avec une nouvelle motion et déclarant qu'un jour de l'année — et ce chaque année — serait institué pour reconnaître notre emblème national soit le drapeau fleurdelisé du Québec.

Si le gouvernement a pris cette décision, je crois que cela aiderait beaucoup la discussion à l'heure actuelle et le gouvernement ferait sienne une suggestion du chef de l'Opposition, une motion du chef de l'Opposition; par la suite, nous ferions d'autres travaux et nous aurions une journée désignée officiellement chaque année au Québec non pas pour reconnaître le 25e anniversaire du trapeau ou de l'adoption du drapeau mais pour reconnaître que nous avons un emblème distinctif pour le Québec, soit le drapeau fleurdelisé.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Le député de Saint-Jacques.

M. Claude Charron

M. CHARRON: M. le Président, à la fin de son allocution, le député de Nicolet a donné son avis sur la qualité de l'amendement présenté par le ministre de l'Éducation et des Affaires culturelles la semaine dernière. Je ne veux donc pas reprendre, durant mes dix minutes, l'essentiel de ses arguments simplement pour ajouter que je les partage. Je vois, dans l'amendement présenté à la motion du chef de l'Opposition, une façon, devenue typique de ce gouvernement, de noyer le poisson.

Ce que l'esprit de la motion visait, à mon avis, et qui doit être préservé jusqu'à la fin, jusqu'à la décision de cette Assemblée, c'est qu'une journée soit instituée pour célébrer cet emblème que nous avons maintenant depuis 25 ans au Québec, et que ce soit institué et reconnu d'année en année. L'amendement du ministre de l'Éducation vise à noyer cette célébration à travers une autre, celle de la Saint-Jean, qui est notre fête nationale, et qui de toute façon, s'est toujours élaborée et déroulée en dehors des volontés gouvernemen-

tales pour ne pas dire, à certains moments, complètement à l'encontre de ses volontés.

Je vous rappellerai simplement, M. le Président, que lorsque le sort des fêtes de la Saint-Jean, dans le vieux Montréal, a été remis en question l'année dernière, il a fallu plusieurs interventions des députés du Parti québécois auprès du premier ministre pour que le gouvernement intervienne à son tour auprès de la volonté d'un autre gouvernement despotique à Montréal, pour que cette fête ait lieu, seule occasion populaire de célébrer cet anniversaire. Selon la volonté du ministre de l'Éducation, il est donc inutile, à mon avis, d'essayer de joindre les deux fêtes.

La Saint-Jean a toujours existé depuis qu'il y a des parlants français sur cette terre d'Amérique, elle existera toujours et d'autant plus que nous sommes à la veille — chaque année nous en rapproche — d'être une nation libre, d'être une nation qui vit de la même façon que toutes les autres nations du monde.

C'est pourquoi je ne voterai pas en faveur non plus de cet amendement du ministre de l'Éducation. J'aimerais plutôt, M. le Président, présenter un sous-amendement qui tenterait de rétablir l'intention du chef de l'Opposition et qui consacrerait en une journée bien particulière, selon son intention aussi, la fête du drapeau québécois.

Sous-amendement de M. Charron

M. CHARRON: Mon sous-amendement, M. le Président, si vous me permettez de vous le lire avant la fin de mon intervention, visera à retrancher les mots "24 juin prochain, fête de la Saint-Jean-Baptiste une proclamation rappelle le" qui était la motion d'amendement du ministre de l'Éducation, pour ajouter à la fin les mots "le 24 mai de chaque année devrait être déclaré jour du drapeau québécois". Il me semble alors reprendre l'esprit de la motion du chef de l'Opposition et rétablir une fête que nous voulons la plus réussie possible.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention, M. le Président, sans vous donner mon avis. Je crois qu'il est de plus en plus partagé en particulier par les gens de ma génération. Il s'agit de la valeur des emblèmes. Le drapeau québécois en est un qui a toujours évoqué pour nous certainement quelque chose, d'autant plus que nous sommes à affirmer cette nation québécoise. Mais pour moi, un emblème n'est toujours qu'un emblème. J'ai des doutes parfois quant à son utilisation mystique ou dérivante à certains moments. Je ne suis pas un maniaque des drapeaux et des banderoles. J'aime mieux la réalisation et l'affirmation concrète dans une souveraineté normale d'une nation plutôt que ces espèces de mirages vers lesquels on a trop souvent détourné son attention, dans lesquels on l'a trop souvent enroulée pour lui faire oublier ses véritables conditions et sa véritable situation de colonisée et d'anormale.

J'ai du respect pour les emblèmes et j'ai du

respect pour cet emblème en particulier qu'est le drapeau québécois. J'ai présenté un sous-amendement qui vise à instituer un jour de fête parce que je considère cet emblème comme un point de ralliement d'une société. Il n'y a pas de société qui vive sans emblème. Il n'y a pas de société qui écarte de sa vie, pas plus qu'un individu n'est capable de le faire, des sentiments. Il lui faut, à un moment donné, un endroit, un symbole par lequel, quelles que soient les divergences politiques, quelles que soient les situations sociales, nous retrouverons ce fonds commun qui est notre appartenance à cette nation. Je considère souvent ces outils dans une société comme efficaces pour faire prendre conscience à cette société de son unité au moins sur un point, celle de son existence. Là où j'ai des doutes, c'est son utilisation massive qu'ont faite par le passé certains mouvements, là où j'ai des craintes, c'est le fait qu'on occupe l'attention de toute une population et de toute une société que sur des symboles. Combien de fois avons-nous évoqué ce tableau — je l'ai personnellement fait en Chambre l'année dernière — alors que nous étions finalement tous les moutons de la Saint-Jean-Baptiste allongés, alignés le long de la rue Sherbrooke à voir passer notre fête nationale commanditée par Steinberg ou Hygrade? Je pense que ces temps ont finalement disparu. Je pense que l'éclosion populaire et la volonté de faire de notre fête nationale une fête populaire signifie désormais autre chose. Ce peuple de moins en moins se contentera de symboles, ce peuple de plus en plus exigera des pouvoirs politiques précis qui l'affirmeront au rang de toutes les autres nations du monde, qui protégeront son identité, qui lui permettront de s'épanouir, et alors seulement les symboles pourront reprendre chez nous un autre sens que celui d'une humiliation quotidienne à laquelle ce même peuple est soumis dans son infériorité économique et son infériorité politique sur cette terre.

Je crois qu'un jour ce symbole qu'est le drapeau québécois sera véritablement le symbole qui revalorisera, qui affirmera et qui, d'une certaine façon aussi, rappellera toute cette époque où nous avons été inférieurs. Il a aussi été, pendant un certain temps, toute cette époque de notre libération nationale, un point de ralliement. C'est pour ça que j'espère le voir aujourd'hui adopté par cette Assemblée nationale comme étant véritablement là encore une fois notre symbole, puisqu'il l'est depuis 25 ans. Qu'une journée, le 24 mai de chaque année, soit consacrée tant que nous sommes encore dans cette période de lutte, comme un point de ralliement mais qu'un jour le 24 mai soit finalement le jour où nous célébrerons l'emblème de notre indépendance nationale, de notre normalité, de notre vis collective.

Je crois que la motion du député de Bellechasse est symbolique à son tour d'une période de notre vie collective. Nous nous sommes, à un moment donné, contentés de résister. Pendant

beaucoup de temps, dans des conférences fédérales-provinciales, les premiers ministres allaient, tour à tour, réclamer de nous rendre notre butin et de protéger notre identité dans un fédéralisme qui, de plus en plus, nous grugeait. Nous avons, pendant des années, mené des campagnes intra muros où nous sommes passés de l'achat chez nous à la promotion "Québec sait faire" ou n'importe quoi. Je crois que cette époque a eu son utilité. Si nous sommes aujourd'hui un peuple en mesure de s'affirmer et de vouloir vivre comme tous les autres peuples du monde, d'avoir un drapeau qui ne soit pas simplement le symbole d'une résistance mais le symbole de notre affirmation, c'est qu'il y a eu, à un moment donné, des hommes, des partis politiques qui se sont battus pour l'autonomie du Québec. Et c'est d'eux que la jeunesse québécoise et que le courant que symbolise le Parti québécois puisent leur force aujourd'hui. Ce n'est pas pour rien que sur l'échiquier politique nous les ayons désormais remplacés. A partir de cette résistance, nous sommes devenus un peuple normal et fort dans tous les autres domaines. Dans notre affirmation culturelle nous sommes plus dynamiques que bien d'autres peuples du monde beaucoup mieux équipés que nous le sommes. Parce que nous sommes un peuple doté d'une génération prête à assumer la relève, il faut que le drapeau du Québec signifie autre chose qu'une résistance. Il faut que le drapeau du Québec signifie que nous sommes devenus ensemble, démocratiquement, calmement, après un long mûrissement où nous n'avons pas été aidés par les circonstances extérieures, où nous avons dû faire face à un continent qui, au départ, nous est hostile, il faut le dire, après avoir eu des gouvernements qui se sont succédé et qui nous ont prôné le même rétablissement...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, puis-je invoquer le règlement? Je m'en excuse auprès du député de Saint-Jacques, je vous signale que nous n'avons pas quorum.

LE PRÉSIDENT: Sonnez les cloches, qu'on appelle les députés!

L'honorable député de Saint-Jacques.

M. CHARRON: Merci, M. le Président. Il me semble que l'adoption du sous-amendement effectuerait, dans la vie des Québécois et dans notre vie collective, l'établissement très clair et très net d'un virage que nous avons pris comme peuple, depuis une dizaine d'années, et que le fait de ne plus conserver ce drapeau que pour les fêtes patriotiques, que pour les sortir un peu comme des résistants de Saint-Boniface ou de Colombie Britannique, mais qu'il devienne l'emblème national des Québécois, comme c'était probablement l'intention de son auteur, et comme ce serait probablement l'intention aussi de celui qui l'avait proposé un jour à l'Assemblée nationale, s'il vivait à cette époque, que cet emblème, donc, qui a été le symbole de nos

points de ralliement et de résistance pendant un certain temps soit célébré annuellement pour non seulement rappeler ces périodes de résistance, mais aussi affirmer ce que nous sommes devenus et présenter une première face d'un peuple normal, doté normalement de ses symboles. Merci, M. le Président.

M. LOUBIER: M. le Président, je regrette de n'avoir pu...

LE PRESIDENT: Vous parlez sur le sous-amendement?

M. LOUBIER: Est-ce qu'on peut parler des deux, de l'amendement et du sous-amendement?

M. LAURIN: Vous pouvez faire deux discours au lieu d'un.

M. CHARRON: Vous pouvez faire deux discours.

LE PRESIDENT: S'il y a consentement unanime, je n'ai pas d'objection.

M. LOUBIER: Bien non! C'est que j'ai l'impression, à ce moment-là...

LE PRESIDENT: Vous avez même la possibilité de faire trois discours: Sous-amendement, amendement et peut-être une question principale.

M. Gabriel Loubier

M. LOUBIER: M. le Président, vous comprendrez que je suis un petit peu ballotté par toutes ces chinoïseries de règlement qui font qu'à un moment donné, on ne puisse traiter globalement ou en profondeur de la question.

Je pense que le député de Saint-Jacques l'a signalé lui-même. C'est que l'incidence de la motion ou de l'amendement présenté par le ministre de l'Éducation est en train, à toutes fins pratiques, de faire avorter ou de polluer la discussion qu'on voulait placer bien au-dessus des contingences partisanes, qu'on voulait placer bien au-dessus d'une question d'initiative pour une formation politique.

Je n'ai pas à rappeler — je n'ai pas le droit en vertu des règlements — les exposés faits avec infiniment d'intelligence et d'à-propos de ceux qui m'ont précédé et plus particulièrement du bijou d'éloquence présenté aux membres de cette Chambre par le député de Chicoutimi sur cette question.

Mais, M. le Président, le sous-amendement présenté par le député de Saint-Jacques, même s'il apparaît respectable dans le contexte de l'amendement présenté — et il est provoqué, d'ailleurs, par l'amendement proposé par le ministre de l'Éducation — me paraît très secondaire dans sa terminologie.

J'aurais souhaité, moi, qu'il n'y ait pas de date et qu'on s'en tienne strictement au niveau de la nécessité, au niveau du principe d'établir et d'institutionnaliser, d'entrer dans nos moeurs, chez nous, dans notre vie québécoise et non pas seulement pour un an... Cela ne me ferait rien si c'était le 14 février, le 17 mars, le 28 octobre ou le 4 novembre. Cela, je m'en fiche comme de l'an 40, M. le Président. Je pense que le sous-amendement du député de Saint-Jacques est une provocation et est une réponse qui me paraît satisfaisante dans le contexte.

Mais, encore une fois, il fait dévier de ses objectifs et, à mon sens, déséquilibre complètement les discussions que l'on voulait tenir sur la motion qui a été présentée aux membres de cette Chambre.

Il est inutile de rappeler toutes les remarques faites par le député de Chicoutimi. Entre autres, vous me permettrez de reprendre un passage où il s'exprime avec un patriotisme très sain qui ne fait pas appel au sentimentalisme, à l'émotion, à la passion ou à la partisanerie. "Pourquoi une fête? Parce que, je le disais tantôt, il est nécessaire, de temps en temps, de se regrouper autour d'un symbole et que ce symbole exprime tout ce que nous avons de commun, ce que nous ressentons en commun, ce que nous percevons en commun et ce que nous anticipons aussi en commun. On voit aujourd'hui, dans notre société moderne, des gens qui glorifient des artistes, qui glorifient des hommes, qui glorifient des lieux, des gestes, des gens qui se sentent obligés de se donner des symboles et, pour cela, de créer des idoles, de créer des images qui, enfin, mobilisent leurs énergies ou qui, tout au moins, mettent en branle ces énergies et les font se regrouper autour de signes qui, à bien des égards, ne sont pas toujours, au sens étymologique du terme, signifiants."

Ce drapeau, cet emblème qui nous appartient à nous, je pense qu'il est véritablement l'identification extérieure, oui, de nos traditions, de notre patrimoine, de nos aspirations à nous, les Québécois, à nous les Canadiens français, et cela peu importe la date, que ce soit le 24 mai, le 24 octobre ou qu'on charrie; qu'on se dise donc qu'il y aura un 29 février à chaque année et qu'on la mette le 29 février de chaque année jusqu'à la fin des temps.

Je pense que c'est l'attitude enfantine, puérile et absolument déconcertante qu'a adoptée le gouvernement pour tenter, par une demi-mesure, de plaire à tout le monde et à personne. Le gouvernement, par cette attitude qu'il a prise, me donne l'impression qu'il est pris avec une patate chaude, qu'il est dans l'incertitude, qu'il ne sait pas trop si, oui ou non, on devrait faire en sorte que ce drapeau nous identifie, colle à nous-mêmes et qu'il soit cet emblème qui rallie toutes les forces, toutes les énergies, les volontés, qui signifie également qu'il faille, au moins une fois par année, méditer, réfléchir,

penser à ce qui s'est passé et également envisager l'avenir, les défis qui sont devant nous, devant cette nation québécoise, canadienne-française.

Je vous dis en toute franchise que je suis déconcerté par la tournure qu'ont prise les délibérations au sujet d'une question qui me paraissait tellement patriotique, au sujet d'une motion qui me paraissait tellement bienvenue, tellement acceptable par tous les Québécois de quelque allégeance politique que ce soit. J'ai nettement l'impression qu'on en a prostitué l'essence même et que le gouvernement semble vouloir se faufiler par des demi-mesures et par une attitude que je qualifierais de ni oui, ni non.

On voit la timidité du gouvernement par cette motion d'amendement proposée par le ministre de l'Éducation et qui a suscité la contreproposition ou le sous-amendement du député de Saint-Jacques. Ces amendements me paraissent des hors-d'œuvre, justement de ces mesures dilatoires qui tentent de compliquer de façon inextricable une question, un espoir ou un désir qui fait l'unanimité de tous les Québécois, j'en suis persuadé.

Or, M. le Président, quant à moi, je réitère ma volonté, ma détermination de traiter cette question bien au-delà...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, j'invoque le règlement pour vous signaler que nous n'avons pas quorum.

LE PRÉSIDENT: Sonnez les cloches! L'honorable chef de l'Opposition officielle.

M. LOUBIER: M. le Président, vous me permettez de vous signaler que c'est peu édifiant pour ceux qui sont dans les galeries, peu édifiant pour les députés qui sont en Chambre, l'absence quasi totale de la députation et surtout de la députation ministérielle.

LE PRÉSIDENT: Je ne peux pas permettre ce commentaire. Si je permets ce commentaire...

M. LOUBIER: Dans les circonstances, M. le Président, je...

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! Je ne peux vous permettre cette question de privilège. C'est votre droit et c'est mon droit et je regrette moi-même qu'il y ait autant d'absentéisme en Chambre. Mais si je vous permettais de faire des commentaires vis-à-vis d'un autre parti, que ce soit le parti de la droite ou les deux autres partis de la gauche, vous savez comme moi que ça entraînerait nécessairement des commentaires ou une riposte ou une réponse des autres partis. Même sur cette question de privilège, je ne pourrais pas le faire parce qu'une question de privilège ne doit pas entraîner de débat. Je vous ai laissé faire vos

commentaires, je suis d'accord avec vous, je le regrette personnellement. Mais, du fait que c'est enregistré au journal des Débats, je ne pourrai pas vous permettre que vous passiez pour accuser un parti ou l'autre qui siège dans cette Chambre.

M. LOUBIER: Est-ce que je peux, M. le Président, vous faire une demande de revenir à la charge, comme vous l'avez fait il y a quelque temps, indépendamment des formations politiques? Puis-je réitérer votre détermination de prendre les mesures qui peuvent s'imposer ou les méthodes que l'on pourrait utiliser, que ce soit les députés ministériels, que ce soit les députés des autres formations politiques? Je signalais une formation politique parce qu'elle compte tout de même 72 membres alors que les autres sont pas mal moins nombreuses. Je fais, disons, en toute justice, la remarque pour chacune des formations politiques. En l'occurrence, cet après-midi, M. le Président, en toute équité, je dois dire qu'il est vrai que, même chez les autres formations politiques, il y a un absentéisme que je trouve déplorable sur une question qui me paraît très importante et qui touche l'âme même de la vie québécoise.

Je réintègre le rang en vous disant que ce symbole, au sujet duquel nous discutons actuellement, est en fait l'expression de notre personnalité à nous. C'est l'expression de notre identité. Également, à mon sens, il contient dans ses plis et dans ses replis des années et des années, comme on le disait tout à l'heure, non seulement de résistance, mais des années d'affirmation, des années d'émancipation, des années d'épanouissement. Nous pouvons par ce drapeau, par cet emblème, faite justement dans une journée, ce moment de réflexion collective, peu importe la journée, que ce soit le 24 mai, je ne le répéterai jamais assez, ou le 29 février ou le 37 mars de chaque année. C'est une façon "québécoise", insignifiante, absolument futile d'aborder une motion qui ne devait à mon sens soulever aucune controverse dans l'objectif à atteindre.

M. le Président, je suis très embarrassé de vous dire si je peux voter en faveur du sous-amendement du député de Saint-Jacques, parce que si je votais en faveur du sous-amendement du député de Saint-Jacques, j'accepterais à toutes fins pratiques, l'amendement proposé par le ministre de l'Éducation, puisqu'il y a une partie de l'argumentation que le député de Saint-Jacques utilise pour le placer au 24 mai, et je ne puis l'accepter.

D'autre part, l'amendement du ministre de l'Éducation, je vous ai donné tout à l'heure brièvement, même si je n'ai pas le droit de le faire, mais je me suis permis certains apartés pour ne pas l'ignorer dans le contexte des discussions... mais encore là je souhaiterais énormément que si ça peut faire l'unanimité de cette Chambre, que la motion principale se termine par tout simplement "que cette Assemblée exprime l'avis qu'un jour devrait être

institué comme fête du drapeau fleurdelisé". Et, quant à la date, dès que le principe sera accepté, dès qu'on aura fait unanimité après le point, sans jouer avec les dates, sans se retrancher derrière certaines dates et soulever des controverses absolument inutiles, par la suite, il appartiendrait au gouvernement en consultation avec les membres de l'Assemblée nationale, avec les groupements intéressés, de s'entendre sur une date qui ne soulèverait pas de passion ou de controverse. Quant à moi, dans les circonstances, je suis obligé de vous dire que les amendements, les sous-amendements, les sous-sous-amendements, je les trouve extrêmement déplorables, parce que ça va avoir comme conséquence très probablement de faire en sorte qu'à six heures moins le quart, en vertu des règlements, nous serons obligés de disposer de la motion principale et des autres. Je préviens les membres de cette Chambre de quelque formation politique que ce soit, que si on se prête à ce petit jeu des amendements, des sous-amendements, ce ne sont que des méthodes qui vont déboucher fatalement sur le rejet de ce qui m'apparaissait absolument essentiel, soit que l'on décrète au Québec, un jour, pour rappeler, un jour consacré à cet emblème qui est nôtre et qui pour nous représente plus qu'un passé, mais est une incitation pour l'avenir. Je pense qu'à ce moment-là, nous serons tous coupables ou complices de méthodes, de jeux, de règlements qui auront desservi grandement la cause que nous voulions tous défendre et qui avait sa noblesse, sa raison d'être et qui je le crois, M. le Président, il est encore temps, pourrait rallier unanimement tous les membres de cette Chambre en quelques minutes si l'on voulait éviter de jouer avec ces petites pendrioches, ces petits pendants d'amendement, de sous-amendements et de disposer de la motion principale en y mettant un point après "que cette Assemblée exprime l'avis qu'un jour devrait être institué comme fête du drapeau fleurdelisé".

Je pense qu'au moins à ce moment-là nous aurions, vis-à-vis des autres Québécois, vis-à-vis de nos concitoyens, agi comme des gens raisonnables, comme des gens pondérés. Nous aurions agi véritablement comme des Québécois au lieu de nous prêter à la pâture facile soit de l'électoratisme ou des méthodes qui débouchent justement sur une controverse qui pourrait, par la suite, être provoquée dans le grand public.

En terminant, s'il y avait possibilité — je ne sais pas si c'est régulier — on pourrait prendre cinq minutes d'ajournement pour essayer de s'entendre, les différentes formations politiques, pour éviter ces amendements qui provoquent des sous-amendements. Qu'on en revienne à la motion principale pour qu'on en dispose. Je serais prêt à accepter des modifications dans la motion principale pour qu'on la vide, au moins dans son principe même. On pourrait, ultérieurement, discuter des points qui me paraissent plus que secondaires.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Beauce.

M. Fabien Roy

M. ROY (Beauce): M. le Président, comme vient de le dire l'honorable député de Bellechasse, le chef de l'Opposition officielle, c'est à peu près à n'y rien comprendre. Une motion, une motion d'amendement et on est en train de discuter de sous-amendements. Lorsqu'on parle d'une question aussi sérieuse, aussi importante que celle d'avoir un emblème distinctif, un drapeau, je pense que nous, ici à l'Assemblée nationale, aurions dû faire preuve d'assez de maturité, avoir assez le sens des responsabilités pour au moins être unanime sur un point.

M. HARDY: M. le Président, j'invoque une question...

M. ROY (Beauce): M. le Président, il n'est pas question d'invoquer le règlement.

M. HARDY: ... de privilège.

M. BROCHU: Aucun député n'a été lésé.

M. HARDY: Prenez votre temps, je vais vous expliquer cela. M. le Président, l'honorable député de Beauce a l'entière liberté de ne pas être d'accord sur la proposition principale et les propositions d'amendement, c'est son privilège absolu en tant que membre de cette Chambre. Mais le député de Beauce n'a pas le droit, je pense, de prétendre ou de déclarer que ceux-là qui ont dit telle chose ou ont posé tel geste ou qui ne sont pas d'accord sur ses propositions à lui manquent de maturité, manquent du sens de responsabilités.

S'il faut s'ajuster sur le député de Beauce pour faire preuve de maturité et de responsabilité...

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque le règlement.

M. HARDY: M. le Président...

M. ROY (Beauce): J'invoque le règlement.

M. HARDY: Ma question de privilège est que le député de Beauce n'a pas le droit de dire que...

M. ROY (Beauce): M. le Président, il y a quand même des limites, je pense. L'ancien vice-président destitué, M. le Président...

LE PRESIDENT: A l'ordre !

M. ROY (Beauce): ... ne m'a même pas permis d'expliquer mes propos. Je n'ai accusé personne de ne pas avoir de maturité. J'ai dit

que nous aurions dû avoir plus de maturité et de sens des responsabilités autour d'une question aussi importante qu'un emblème distinctif, un drapeau, qui est quand même un symbole d'unité — qu'on me prouve le contraire — un symbole d'union.

Devant une question aussi importante, on aurait pu facilement, je pense, éviter — je dis bien éviter et je pèse mes mots — de faire de la politacaillerie comme j'en ai entendue encore aujourd'hui. Le député de Saint-Jacques a présenté une motion de sous-amendement, tout à l'heure, dans laquelle il a passé toute sa salade séparatiste. Il a dit que nous avions un symbole de résistance au Québec. M. le Président, je m'inscris en faux; en ce qui me concerne, je n'ai jamais pensé une minute que le drapeau fleurdelisé que nous avons au Québec était un symbole de résistance. Si le député de Saint-Jacques veut penser cela, c'est son affaire. S'il est complexé, tant pis pour lui, il finira par revenir de ses complexes.

En ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, M. le Président, nous ne sommes pas complexés du tout sur cette question. Je trouve malheureux qu'on profite d'une occasion, d'une circonstance exceptionnelle dans laquelle tous les membres de l'Assemblée nationale seraient d'accord que nous ayons un jour pour célébrer le drapeau national, la fête de notre drapeau distinctif au Québec. Nous n'aurions même pas dû avoir de débat là-dessus tellement nous aurions dû faire l'unanimité. On a un symbole qui devrait être le symbole de l'unité au Québec et on constate qu'à l'Assemblée nationale même c'est devenu un symbole de division, dans l'Assemblée nationale, parmi les 108 membres de l'Assemblée nationale.

Je trouve extrêmement malheureux... Nous avons évidemment l'intention d'y participer, comme les autres membres et les autres formations politiques, pour tâcher de rappeler un peu l'histoire qui a précédé l'adoption de cet emblème distinctif au Québec, et de rappeler un peu l'époque des victoires que nous avons pu remporter au cours des siècles, depuis la conquête, depuis 1760, pour permettre de créer autour de cette discussion, un élan, une lueur nouvelle d'espoir, d'une façon qui permettrait de nous assurer, de nous garantir et d'offrir à la population du Québec, une lueur nouvelle d'espoir, de façon que les Canadiens français Québécois puissent devenir eux-mêmes et puissent en venir à pouvoir s'exprimer et pouvoir s'administrer de la meilleure façon possible avec un gouvernement vraiment responsable et un gouvernement capable de prendre des décisions. Mais le tout est en train de dégénérer dans un combat purement politique, dans lequel on mêle le séparatisme, on fixe des dates et il va y avoir des personnes bientôt qui vont s'interroger. Ils vont dire: C'est une insulte à la reine, le 24 mai.

Je comprends que les membres du Parti québécois sont gênés de prendre leur jour de congé le 24 mai pour fêter la reine, ils aime-

raient mieux avoir un autre jour. Sur la question de la date, je partage entièrement les points de vue de l'honorable chef de l'Opposition officielle. En ce qui nous concerne, nous ne ferons pas de débat autour de la date. Qu'on détermine au Québec un jour, le jour du drapeau distinctif, le jour du drapeau fleurdelisé. L'occasion nous est favorable à l'heure actuelle, les circonstances nous le permettent de façon exceptionnelle, puisque c'est cette année que nous célébrons le 25^e anniversaire de ce geste. Je dis que ceux qui ont posé ce geste dans le temps ont fait preuve de courage et ont démontré qu'au Québec, on est capable de prendre sa place et que ce n'est pas prendre la place des autres que de prendre la sienne.

M. le Président, pas besoin de tout casser, pas besoin de renfermer tous les Québécois à l'intérieur de la province de Québec, de façon qu'ils se considèrent comme des étrangers dans le Canada. Il y a quand même des victoires qui ont été acquises au cours des dernières années, comme il y en a eu depuis 100 ans. On a un beau et grand pays qu'on appelle le Canada, qui est notre pays, parce que, même si je suis Québécois, je suis également Canadien. M. le Président, ce pays que nous avons, il est à nous. Nous avons des défis à relever, nous aurons encore des défis à relever. Ces défis que nous avons à relever et que nous aurons à relever, nous devons les relever avec dignité, avec confiance, avec courage, avec ténacité et avec esprit de travail, sans pour cela brimer les droits des autres. Je pense que, si on veut être respecté, il va falloir quand même qu'on pense à respecter les autres également. Si nous avons des droits, nous n'avons pas à les marchander, nous n'avons pas à les négocier, il s'agit simplement de dire: Ces droits nous les avons, ils sont à nous, nous les gardons.

Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas prendre la place des autres que d'occuper la sienne et s'il y a des responsabilités que nous devons prendre au Québec, prenons-les nos responsabilités. Prenons-les avec confiance, prenons-les de façon objective et arrêtons d'être des "sentimenteux", je dis bien des "sentimenteux", et d'essayer de créer un climat, une psychose, un climat de complexe d'infériorité, de complexe de domination comme on tente de le faire croire auprès des étudiants dans nos écoles, auprès de notre jeunesse, de façon à les inciter à la révolte, parce que je comprends que le Parti québécois aime les crises, quand il n'y a pas de crise dans la province de Québec, les membres font des crises de nerf. Il y a quand même des limites. Je veux que ce débat soit un débat sérieux et, même si j'avais été porté, sauf la date qu'on y a mise, d'accepter de voter en faveur de la motion de l'honorable député de Saint-Jacques — j'ai bien dit honorable, et je me suis trompé, M. le Président — la motion du député de Saint-Jacques, je regrette quand même qu'il y ait une date en quelque sorte qui nous oblige en ce moment à nous limiter.

Mais, je tiens à dire — et je n'ai pas honte de

le dire non plus — que je ne suis pas d'accord sur ses propos. Je pense que c'est mon droit de le dire et je le dis ici à l'Assemblée nationale. M. le Président, je pense que le gouvernement, l'Union Nationale, le Ralliement créditiste et le Parti québécois devraient faire preuve d'objectivité. Entendons-nous donc au moins sur un point. On est d'accord qu'il y ait un jour au Québec au cours duquel on peut célébrer, fêter notre drapeau national.

M. LOUBIER: M. le Président, est-ce que je pourrais revenir à ma proposition, puisque dans la lettre et l'esprit de nos règlements, la Chambre est souveraine, est-ce qu'il y aurait possibilité d'obtenir le consentement unanime...

LE PRESIDENT: Le consentement unanime.

M. LOUBIER: ... unanime de la Chambre pour qu'on écarte les dates, la fixation de date pour le moment et qu'on accepte le principe de la motion principale?

Par la suite, il appartiendra au gouvernement de faire une proclamation quant à la date de la fête du drapeau au Québec, de notre emblème, à la condition, toutefois, que le gouvernement ait assez de "fair play" pour qu'il y ait consultation entre les différentes formations politiques et surtout les groupements intéressés. Je dirais que ce sont tous les Québécois qui sont intéressés. Autrement, j'informe mes collègues des différentes formations politiques que nous aurons, je pense, à supporter un blâme et des responsabilités très lourdes si, par le jeu de la fixation de date et le tripotage, au sens orthodoxe du mot, que l'on fait des règlements et de tout ça par des sous-amendements jusqu'à épuisement de tout ce que l'on pourrait présenter, on arrive à six heures, sans avoir pu nous entendre sur une question aussi essentielle qui, à mon sens, devrait spontanément rallier tous les membres de cette Chambre.

S'il y a consentement de toutes les formations politiques en cette Chambre pour revenir juste à l'essence de la motion pour qu'on reconnaisse qu'il doit y avoir un jour du drapeau au Québec, je pense qu'à ce moment-là nous aurons fait oeuvre utile et surtout fait preuve d'une maturité qui serait à l'honneur de tous les membres de cette Chambre et qui témoignerait que notre esprit de patriotisme passe bien au-dessus de notre esprit de parti.

M. BROCHU: M. le Président, en ce qui nous concerne — je parle sur la proposition du chef de l'Union Nationale — nous sommes d'accord pour donner notre consentement. En fait, c'est revenir sur la question purement de principe, de reconnaître simplement une fête du fleurdéliné au Québec. Je pense que c'est là le sens de la discussion principale. Aux yeux de la population aussi, je pense que le peuple du Québec attend de l'Assemblée nationale que l'on statue sur

cette question. La date est de moindre importance, après. On pourra la fixer lors d'autres rencontres ou à l'intérieur d'autres procédures que l'on pourra se donner. Mais je pense que l'on devrait donner une note de fierté à la population du Québec en montrant — ce dont le député de Beauce a parlé tout à l'heure — cette unité que les Québécois doivent avoir autour du fleurdéliné, notre drapeau national.

M. BLANK: M. le Président...

LE PRESIDENT: Sur cette proposition, il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. VEILLEUX: Non.

M. LAURIN: Cela le dit. Ce sont eux qui sont majoritaires.

LE PRESIDENT: Bon! J'accorde la parole au député de Saint-Louis.

M. BROCHU: Il y a seulement le député de Saint-Jean qui est contre. Est-ce que l'on doit conclure que...

UNE VOIX: C'est unanime.

M. HARDY: Il est aussi député que vous.

M. VEILLEUX: M. le Président...

M. LOUBIER: M. le Président, est-ce que l'on pourrait rejoindre le leader de la Chambre ou le ministre de l'Immigration?

M. BIENVENUE: M. le Président, je ne fais pas d'intervention; je réponds simplement à la question...

M. LOUBIER: Oui, d'accord.

M. BIENVENUE: ... du chef de l'Opposition qui veut savoir s'il a consentement unanime des membres de la Chambre. Notre position est claire là-dessus. Le ministre de l'Éducation parlait l'autre jour au nom du gouvernement qui a, comme d'autres gouvernements, la solidarité ministérielle. Le gouvernement l'appuyait et l'appuie encore. La position du gouvernement était claire. Elle est dans l'amendement.

M. LOUBIER: M. le Président, si le ministre de l'Immigration me le permet, c'est claire et je le comprends, que l'amendement du ministre de l'Éducation, c'était la politique du gouvernement. Je sais que le ministre ne peut pas être ici, qu'il a des raisons plus que valables pour ne pas être ici, mais je pense qu'il serait peut-être bon que le ministre de l'Immigration consulte le leader parlementaire ou le premier ministre, en l'occurrence, parce que les discussions et les propositions ont complètement changé le décor, ou le climat, ou le contexte. Il est fort

possible qu'à ce moment-là, sur une question de détails, le gouvernement se ravise sans abandonner sa ligne de conduite, parce que lui-même a reconnu le bien-fondé de la motion dans son ensemble. Cela se dégage du discours du ministre de l'Éducation, qui a dit qu'il était d'accord sur le principe, etc., sauf qu'il proposait cet amendement-là. Si le ministre voulait prendre quelques minutes, peut-être, pour consulter le premier ministre ou le leader parlementaire, je pense que ce serait encore plus logique.

Je comprends la position du ministre de l'Immigration, actuellement, mais je pense que s'il avait cette prudence ou ce souci d'aller consulter, à ce moment-là, nous pourrions accepter la réponse comme étant celle, véritablement, du gouvernement. Le ministre de l'Immigration est dans une position difficile, actuellement, étant donné qu'on demande à brûle-pourpoint ce consentement, sans qu'il soit mandaté explicitement par les autres membres du cabinet ou du gouvernement.

Alors, je demanderais au ministre de l'Immigration, s'il le veut bien, et je pense que ce serait faire preuve de beaucoup de "fair play", de logique et de réalisme, consulter le premier ministre ou le leader parlementaire et revenir, dans quelques minutes, nous dire si à la lumière des développements nouveaux, ce principe peut être accepté à l'unanimité de cette Chambre.

M. GAGNON: Simplement un mot, M. le Président, pour faire lumière sur ce que le chef de l'Opposition vient de dire.

D'abord, il y a ceci...

LE PRÉSIDENT: Un instant. Est-ce que vous parlez sur...

M. GAGNON: La question de règlement.

LE PRÉSIDENT: Écoutez, c'est un débat dans un débat. Je ne sais pas...

M. GAGNON: ... le leader adjoint.

LE PRÉSIDENT: Écoutez...

M. BIENVENUE: M. le Président, j'ai donné ma réponse.

LE PRÉSIDENT: Bon, très bien.
L'honorable député de Saint-Louis.

M. Harry Blank

M. BLANK: M. le Président, depuis que je suis vice-président de la Chambre, je n'ai pas participé aux débats de la Chambre, nonobstant que le règlement et la coutume m'en donnent le droit.

A ce stade-ci, quand nous en sommes à discuter du drapeau du Québec et de toutes les distinctions que certains partis politiques ont faites, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de

dire quelques mots à ce sujet. Je vais faire ces remarques en anglais.

One of the reasons why I am speaking in English is that it seems that in the debates coming from most of the other side of the House, that the flag belongs only to French-Canadiens. I may say that the Ralliement des créditistes does not seem to take the stand that the flag of Québec, le fleurdelisé, is the sole property of the Canadiens français, who are the only Québécois. And that is not true, not by a long shot. This flag...

M. LOUBIER: M. le Président, sur un point de règlement. Je regrette, mais s'il y a un député, dans cette Chambre, qui lorsqu'il se lève...

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Picard): A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! J'aimerais faire remarquer au chef de l'Opposition officielle que s'il a demandé la parole à l'effet qu'il a été mal interprété.

UNE VOIX: Pas du tout.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Picard): C'est cela. S'il y a quelqu'un...

M. LOUBIER: Bien non! M. le Président, je soulève un point de règlement. Je ne vous l'ai même pas soumis. J'ai une phrase de prononcée. Je vous comprends d'être impatient devant le préambule de mon point de règlement, mais je disais tout simplement que s'il y a un député, dans cette Chambre, qui doit connaître les règlements et la portée des règlements, c'est bien le député de Saint-Louis.

Or, il a à discuter du sous-amendement proposé par le député de Saint-Jacques. Je comprends qu'il débute dans ses remarques, mais là, il interprète l'attitude que nous avons prise sur la motion principale. Il réfère aux discours de la motion principale.

M. le Président, je pense que même si c'est exceptionnel et que ce n'est pas souhaitable que le vice-président, à cause de son poste, intervienne et c'est pratiquement une dérogation à la coutume qui prévalait dans cette Chambre, qu'il suive au moins très scrupuleusement les règlements de cette Chambre, parce que sa crédibilité sera extrêmement estropiée et avariée lorsqu'il prendra votre place, M. le Président.

M. CHARRON: Sur le même point de règlement, M. le Président. Depuis tout à l'heure, j'assiste au débat qui a dévié, sans vouloir le faire dévier. Puis-je signaler à votre attention et à l'attention du prochain intervenant, le député de Saint-Louis, que le sous-amendement que j'ai présenté n'est en aucune façon restreignant à ces sujets? Il peut très librement parler comme si nous débattions la motion principale, c'est-à-dire un jour doit-il être instauré ou non pour célébrer le drapeau québécois. Il n'aura qu'à dire à la fin s'il est pour ou contre le 24 mai.

Le député de Bellechasse, depuis tantôt, dit que nous avons fait dévier le sujet par un sous-amendement. Au contraire, j'ai ramené le sujet sur un jour. Doit-il être institué? Libre aux membres de voter, à un moment donné, le sous-amendement, le 24 mai ou pas. J'ai sauvé sa motion parce que la semaine dernière, elle avait été déviée par le député d'Ahuntsic.

Le député de Saint-Louis est parfaitement libre d'évoquer ce que signifie pour lui le drapeau québécois, puisqu'il est un Québécois anglophone.

Il est parfaitement libre de donner son opinion, de dire si un jour doit être instauré et de dire, à la toute fin de son intervention de dix minutes: Mais je ne veux pas que ce soit le 24 mai, je veux que ce soit le 10 novembre. Là, on saura qu'il est contre le sous-amendement.

Mais ma motion de sous-amendement n'est pas un canal, à savoir que tout le monde doit parler du 24 mai. C'est un jour institué d'abord, l'amendement; le 24 mai, c'est un sous-amendement. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. BLANK: Sur la question du 24 mai particulièrement j'ai...

M. LOUBIER: ... parler sur la motion d'amendement, la sous-motion d'amendement et c'est pour ça que je dis que le député de Saint-Jacques se prête à un jeu qui est extrêmement explosif parce qu'on va finir à six heures moins le quart, on n'aura pas fini son sous-amendement, il aura été complice de ça.

M. CHARRON: On votera sur mon sous-amendement et on le battra si ça vous tente de le battre.

M. LOUBIER: Ce sera noyé, la motion principale sera disparue.

M. CHARRON: Pourquoi est-ce qu'elle se serait disparue? Le sous-amendement, c'est le 24 mai.

M. LOUBIER: Voyons donc! Il faut la régler pour six heures. C'est final. Elle ne peut plus être rappelée.

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Picard): A l'ordre!

M. LOUBIER: La motion. M. le Président, sur le point de règlement soulevé, le député de Saint-Jacques sait fort bien que l'on doit vider la question, le vote va être provoqué à six heures moins le quart. Partant de là, si on a discuté des sous-amendements, des amendements, etc., il est bien clair que la motion principale vient de disparaître. C'est ça que j'essaie de faire comprendre. On n'aura pas vidé cette question.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! L'honorable député de Saint-Louis.

M. BLANK: On the question that the leader of the Opposition mentioned, the question of the regulations, if you read the amendment, you will find that the amendment is exactly the same as the principal motion, except that it has a fixed date instead of a general date, which gives me the entire liberty to talk on the principal motion, because it is exactly the same thing.

M. CHARRON: C'est ça.

M. BLANK: And on the question of the 24th of May, I have a problem of conscience.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, je voudrais, avec votre permission invoquer le règlement. Nous sommes à discuter du sous-amendement proposé par le député de Saint-Jacques aux fins d'amender l'amendement du ministre de l'Education. J'aimerais avoir de vous une directive.

Il m'a paru, à l'examen, que l'amendement proposé par le ministre de l'Education était irrecevable. La semaine dernière, au moment où il a été présenté, le débat s'est engagé très rapidement, la motion nous a été distribuée quelque temps après et j'ai signalé d'ailleurs — au moment où j'ai parlé de l'amendement du ministre de l'Education — que cet amendement n'était pas recevable.

Vous me corrigerez, M. le Président, si je suis dans l'erreur, mais il me semble que si un amendement nous paraît contestable, s'il est possible de contester la validité d'un amendement, on peut le faire en tout temps. C'est ce que j'ai l'intention de faire à la suite de la directive que vous voudrez bien me donner. Parce qu'il est évident — cela paraît à sa face même — que l'amendement du ministre de l'Education détruit complètement l'objectif que visait la proposition du chef de l'Opposition officielle.

Par conséquent, nous sommes depuis la semaine dernière, depuis le moment où la motion a été présentée par le ministre de l'Education, dans l'illégalité. Conséquemment, si la première motion d'amendement est illégale, toutes celles qui en découlent le sont également. J'aimerais, M. le Président, avoir une directive de vous afin que nous puissions reprendre le débat au moment où je l'avais laissé quand j'ai terminé mon allocution et que le ministre de l'Education s'est levé comme un ressort pour proposer à toute vitesse un amendement qui détruit la motion principale, puisque l'objectif n'est pas le même.

LE PRESIDENT: Messieurs, nous sommes à discuter une motion amendée et sous-amendée depuis deux mercredis. Je dois faire remarquer que lorsque la motion d'amendement a été présentée mercredi dernier par le ministre de l'Education, aucun député, à ma souvenance, n'a invoqué la non-recevabilité de l'amendement.

Plusieurs députés de tous les partis ont participé au débat sur l'amendement pour en arriver, aujourd'hui, avec un sous-amendement présenté par le député de Saint-Jacques. Encore là, sur le sous-amendement, cette question de recevabilité n'a pas été soulevée et plusieurs députés de tous les partis, je crois, ont engagé le débat sur le sous-amendement.

C'est sans doute une décision assez difficile que l'honorable député de Chicoutimi me demande de rendre. Il est vrai que l'on peut invoquer la recevabilité d'un amendement en tout temps durant le débat. Je crois qu'il est dans l'ordre actuellement pour le député de Chicoutimi de soulever cette question ou d'invoquer le règlement pour laisser porter des doutes sur la recevabilité du sous-amendement.

Par contre, je crois qu'il est trop tard, c'est mon opinion, actuellement, du fait que nous sommes dans un débat de sous-amendement, pour invoquer la non-recevabilité de l'amendement. Je crois que nous avons dépassé cette étape du fait que l'amendement n'est plus en discussion. Ce qui est devant la Chambre, c'est le sous-amendement, et je serais bien mal venu ab initio de tout renverser.

Il y a eu une largesse d'interprétation dans ce débat. Après au moins une dizaine de discours, personne n'a invoqué le règlement, et il reste encore une heure pour débattre cette question.

En plus de ça, le sous-amendement revient pratiquement à la question principale, du moins dans son principe de base. Sans vouloir créer de précédent — ça, je le dis bien — étant donné que tous les partis, d'une manière pratiquement implicite, ont accepté ce débat tant sur la question principale que sur l'amendement et le sous-amendement, je préfère que le débat continue de la sorte et que les députés puissent s'exprimer sur le sous-amendement, l'amendement et la question principale. Je préfère que le débat se déroule normalement jusqu'à l'heure limite de six heures.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, si vous me permettez, j'accepterais votre décision — évidemment je l'accepterai si vous la rendez irrévocable — mais vous arguez de l'accord tacite qui aurait été donné à la suite des discussions qui se sont engagées après la présentation de l'amendement du ministre de l'Éducation. Toutefois, cet accord tacite créerait un étrange précédent. Vous avez déclaré tout à l'heure que personne n'avait soulevé l'illégalité de la proposition du ministre de l'Éducation. Je l'ai soulevée moi-même, M. le Président, à la page 928 du journal des Débats, lorsque j'ai proposé et dit ceci — si vous me permettez: "Si on avait eu la précaution de distribuer l'amendement avant que le président en autorisât la discussion, on se serait rendu compte tout de suite que cet amendement n'était même pas recevable puisqu'il détruisait exactement le principe et qu'il s'attaquait à l'objectif même de la motion que j'ai proposée au nom du chef de l'Opposition".

Or, le règlement, à l'article 70, dit ceci: "Un amendement doit se rapporter directement au sujet de la motion proposée et ne peut avoir que les objets suivants: retrancher, ajouter des mots ou les remplacer par d'autres. Il est irrecevable si son effet est d'écarter la question principale sur laquelle il a été proposé et il en est de même d'un sous-amendement par rapport à un amendement".

Vous pouvez me répondre, M. le Président, en lisant le texte que je vous fais porter, que je n'ai pas poursuivi mon argumentation et que je n'ai pas contesté la légalité de l'amendement du ministre de l'Éducation.

J'avais l'intention de le faire, si le leader parlementaire du gouvernement n'était pas venu nous trouver pour nous dire que l'on trouverait enfin un accommodement afin de satisfaire toutes les parties.

Le leader n'est pas ici, en cette Chambre, et je ne voudrais pas lui prêter des propos qu'il n'aurait pas tenus ou des intentions qu'il n'avait pas. Mais nous sommes actuellement dans l'illégalité totale et, personnellement, je suis incapable — je me soumettrai, bien entendu, M. le Président, à votre décision, comme je le fais toujours — à l'heure actuelle, à moins qu'on ne me fasse une démonstration qui, prima facie, soit péremptoire, d'accepter d'être dans l'illégalité et de discuter de sous-amendements à un amendement qui détruit la motion principale.

M. LOUBIER: M. le Président, si vous me le permettez...

LE PRÉSIDENT: Je suis bien large, mais j'ai rendu ma décision.

M. LOUBIER: Je vous demande une directive, M. le Président. Est-ce que votre décision signifie, à toutes fins pratiques, que chaque intervenant ou que chaque opinant pourrait terminer, lui aussi, par un sous-amendement qui serait rattaché au sous-amendement présenté par le député de Saint-Jacques? Si je suis cette logique-là, je trouve qu'à ce moment-là il y a 108 députés qui pourraient proposer 108 dates différentes.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Je pense bien que je peux facilement répondre à votre dernière intervention, parce que tout le monde sait qu'en vertu de notre règlement une motion principale peut être amendée et faire l'objet d'un sous-amendement, mais pas de sous-sous-amendements.

M. LOUBIER: C'est illégal.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Non, au point de vue de la forme et de la procédure, je dois dire que nous sommes dans la légalité, parce qu'il y a une motion principale amendée et sous-amendée; ça s'arrête là au point de vue de la forme. Je ne veux pas aller au fond de la question, mais il ne peut pas y avoir 108

sous-amendements. Je termine, je veux compléter la décision que j'ai rendue tout à l'heure. Le député de Chicoutimi me dit qu'il ne peut pas vraiment continuer à argumenter dans l'illégalité, qu'il ne peut pas se permettre ça. Je le comprends facilement, mais il ne faudrait pas oublier, même s'il a mentionné cela dans son discours, dans son intervention de mercredi dernier, qu'il n'a pas soulevé explicitement cette question-là. Il a abordé dans son intervention peut-être une non-recevabilité, mais il a quand même continué dans l'illégalité pendant une bonne page et demie dans le journal des Débats.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Si vous le permettez, M. le Président...

LE PRESIDENT: Vous ne m'avez pas demandé, mercredi dernier, une décision.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Me permettez-vous, sur ce point particulier, de vous faire observer ceci, M. le Président? Considérant que la motion du ministre de l'Éducation était dans l'illégalité, immédiatement, quand j'ai pris la parole, j'ai fait une proposition au gouvernement, après avoir dit que c'était illégal, lui demandant de retirer cet amendement. J'ai ajouté que nous étions prêts nous-mêmes à retirer notre proposition pourvu que le gouvernement présente une motion dans le sens de celle que nous voulions voir adopter.

LE PRESIDENT: Je ne voudrais pas continuer cet échange ou ce minidébat avec le député de Chicoutimi. C'est très intéressant et il ne s'agit pas d'avoir le dernier mot, mais cette proposition que le député de Chicoutimi a faite dans son intervention n'était pas, encore là, une proposition explicite.

Le député de Saint-Louis.

M. BLANK: Nonobstant le passé du chef de l'Opposition officielle, c'est arrivé souvent dans cette Chambre, depuis que je suis ici, que le vice-président a déjà pris part à un débat, mais à condition qu'après avoir parlé il ne puisse retourner au fauteuil pour rendre une décision dans le même débat.

M. LOUBIER: C'est arrivé quand le député de Terrebonne était là, mais pas antérieurement.

M. BLANK: Oui. C'est arrivé avec un nommé Germain Caron, de l'Union Nationale, quand il était vice-président.

M. LOUBIER: C'est il y a vingt ans.

LE PRESIDENT: A l'ordre! J'inviterais le député de Saint-Louis à revenir à la motion. A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre, messieurs! Est-ce que je pourrais inviter le

député de Saint-Louis à revenir strictement à la motion de sous-amendement?

M. BLANK: Et, quand le leader était en Chambre, l'honorable Dick Hyde aussi a parlé.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Le président a rendu sa décision, le sous-amendement. Go on.

M. BLANK: Il y a décision. Go on? At the request of the Member for Chicoutimi, I shall speak in the language of Shakespeare again.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Good, it would be better than your French anyway; then I will understand something, I hope so. Go on, my boy.

M. BLANK: But the English that you are speaking is very indistinguishable, I do not know what language you are speaking right now.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Very good, thank you.

LE PRESIDENT: L'incident est clos.

M. BLANK: As I was saying when the many debates started, the flag of Quebec, the Fleur de lis, is not the exclusive property of any particular group of Québécois. The Member for Saint-Jacques was making it the flag of the resistance; the Member for Bellechasse was talking about the emancipation, making a connection between the flag and emancipation and he is obviously talking of one particular group. I may say that this flag is the property of the province of Quebec and all the citizens residing therein, every single one of us.

As an English speaking Quebecer, I am just as proud of the Fleur de lis, as anybody else in this House. I assure you that, when my children travelled in Europe, on one shoulder you found the Canadian flag and on the other shoulder you found the Fleur de lis du Québec. They are proud to be Canadians and they are proud to be Quebecers and let nobody try to take this flag from the rest of us. In so far as the question of having a special day for the flag; it is not unusual to have a provincial flag, we are not unique in that respect; every other province in Canada has a provincial flag. What is unique in this province, we do have something that the other provinces do not have, we have a special day; we call it the Saint-Jean-Baptiste Day. At one time, it was of a religious nature, we had the big Saint-Jean-Baptiste Parade all through the province, with the statue of Saint-Jean-Baptiste and the lamb and all the rest of it. We have changed now. In the last number of years, Saint-Jean-Baptiste Day has become the National Day of Quebec and what does one see

on Saint-Jean-Baptiste Day? Le Fleur de lis, le fleur de lis all over.

We Quebecers, all of us, French or English, are proud to see the flag flying, we are proud that Quebec is a strong province now, which can show its face proudly amongst all provinces of Canada, not only showing its face, but leading in many fields. So what was Saint-Jean-Baptiste Day, has now become a National Day. But we must not confuse the National Day with the Flag Day. We have a flag, let us be proud of our flag. It is 25 years, this year that the flag has become the emblem of this province. Fine, let us celebrate it, let us have a proclamation this year on Saint-Jean-Baptiste Day, this is the 25th anniversary of our flag, and tie it in with the celebration. The celebration takes place in old Montreal, in the county of Saint-Jacques, a part of which I am stealing from the deputy of Saint-Jacques the next time around. And we have found that the predominant element in this celebration is not the statue of Saint-Jean-Baptiste or the lamb, but the flag of Quebec. We shall see it in every shape and form in that area; so, why not take advantage of this day and do it that way? There is no need to have tried to make this debate on the question of flag a division, either a strong division, a question of independence as the Member of Saint-Jacques has tried to do, taking the day of May 24 as a symbol. I may say with the May 24th I am faced with a problem, because it happens to be my birthday and I would like to have a party.

M. LOUBIER: M. le Président, sur un point de règlement.

LE PRESIDENT: L'honorable chef de l'Opposition officielle.

M. LOUBIER: M. le Président, je ne veux pas couper de façon indue ou interrompre le député de Saint-Louis mais, si vous remarquez, toute son argumentation se porte à la défense de la motion d'amendement faite par le ministre de l'Éducation. Encore une fois, on n'a pas touché à l'amendement, au sous-amendement. Tout à l'heure, j'ai pris la peine de signaler que je voulais plutôt m'en tenir à l'amendement proposé par le député de Saint-Jacques et discuter de cet amendement même si, parfois, j'élargissais.

A ce moment-ci, c'est un plaidoyer en faveur de l'amendement du ministre de l'Éducation et un plaidoyer contre le sous-amendement, mais pas fait de façon explicite, du député de Saint-Jacques.

LE PRESIDENT: A l'ordre! Je crois que lorsque l'honorable député de Saint-Louis a repris son siège, il parlait justement du 24 mai.

M. BLANK: Mais il n'y a pas grand-chose que je peux ajouter à ce que j'avais dit jusqu'à

ce moment. Seulement, je veux réitérer une fois de plus que la fleur de lis appartient à tous les Québécois et non seulement à des groupes politiques particuliers. Cela ne fait pas longtemps que l'Union Nationale a essayé d'avoir ce drapeau comme le symbole de son parti, ça ne fait pas longtemps... Je ne veux pas que ça tombe dans cette affaire-là.

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. LOUBIER: M. le Président, je m'excuse, mais je pense que le député de Saint-Louis n'a pas le droit d'attribuer la propriété, l'accaparement du drapeau à une formation politique pour des fins partisans. Voyons donc! Vous êtes plus intelligent que ça. M. Duplessis est mort, n'en ayez pas peur.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Je pense que j'ai eu trop de largesse, parce que l'honorable chef de l'Opposition officielle a participé à ce débat au moins une dizaine de fois. Vous avez terminé?

M. BLANK: Je veux simplement dire au chef de l'Opposition officielle qu'une personne était peut-être plus fière de ce drapeau que M. Duplessis et avait toujours dans sa poche un paquet de petits drapeaux. Il en a même donné à mes enfants. C'est feu Daniel Johnson.

UNE VOIX: Qu'est-ce qu'il y a de mal là-dedans?

M. BLANK: Il n'y a rien de mal là-dedans. La seule chose qui est mal là-dedans, c'est que l'Union Nationale a essayé d'avoir ce drapeau comme le symbole de son parti.

M. LAFONTAINE: Si cela me tente d'en donner un... M. le Président, l'honorable M. Johnson ne faisait pas ça par partisanerie mais par nationalisme québécois, ce que le député de Saint-Louis ne peut pas comprendre.

M. BLANK: Moi, je donne une interprétation pratique et je veux dire seulement que le drapeau fleurdelisé appartient à tous les Québécois. Je pense que c'est le ministre des Communications qui a fait produire des petites fleurs de lis qu'il donne à tous les Québécois. Cela veut dire que ça n'appartient ni aux libéraux, ni à l'Union Nationale, ni au Ralliement créditiste, mais à tous, nous les Québécois.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Chicoutimi.

M. Jean-Noël Tremblay

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je suis désolé, M. le Président, d'avoir à reprendre la parole alors qu'il me semblait, la semaine dernière, que les propos que j'avais tenus avec beaucoup de

sérénité allaient faire l'unanimité de cette Chambre. Le député de Saint-Louis vient de parler; nous l'avons écouté d'une façon relativement pacifique. Ce n'était pas par mauvaise volonté, mais simplement pour le taquiner.

Il s'est exprimé à la fois dans sa langue et dans la langue de l'autre groupe linguistique du Québec et j'étais heureux de l'entendre dans les deux langues. Il a raison de dire que ce drapeau n'appartient pas à un groupe ou à l'autre. C'est le drapeau québécois. Je l'ai souligné l'autre jour et j'ai insisté beaucoup là-dessus, parce que j'avais déclaré que ce drapeau avait fait précisément l'unanimité. Si ce drapeau a fait l'unanimité et si on cru bon de l'accepter comme le symbole distinctif du Québec, il me semble qu'il devrait y avoir la même unanimité en ce qui concerne le jour de la célébration du drapeau. C'est le sens de la proposition principale et c'est le sens du sous-amendement qu'a proposé tout à l'heure le député de Saint-Jacques à la motion du ministre de l'Éducation qui, elle, visait tout simplement à accepter qu'une fois, cette année, soit le 24 juin prochain on célèbre le drapeau du Québec.

Je n'aurais pas d'objection à accepter la proposition de sous-amendement du député de Saint-Jacques, sauf que cette proposition précise une date. Elle indique une date. Je ne vois pas de raison. Nous sommes dans un débat qui est au fond un débat d'ordre général, où on essaie de s'entendre sur l'opportunité de déclarer que tel jour de l'année sera le jour du drapeau fleurdelisé.

Je n'aurais pas d'objection à accepter cette proposition si on ne s'était pas, par toutes sortes d'artifices de procédure que je n'ai pas le droit de qualifier, attaché à un jour précis. Le ministre de l'Éducation a proposé le 24 juin, et en le limitant, le 24 juin 1973. Cela, évidemment, est inacceptable. Cela nous indiquerait que le gouvernement ne veut absolument pas qu'il y ait un jour du fleurdelisé.

Le député de Saint-Jacques, lui, voudrait que ce soit le 24 mai. Pourquoi ce jour, pourquoi un autre plutôt qu'un autre? Je n'en sais rien. Je ne connais pas les raisons qui pourraient l'avoir incité à proposer le 24 mai.

Comme le disaient tout à l'heure le député de Beauce et le chef de l'Opposition, quel que soit le jour, l'objectif c'est d'obtenir de la Chambre qu'elle accepte qu'on décrète un jour de célébration du fleurdelisé, qui ne soit pas un jour de fête, de congé, de fête légale, etc., simplement un jour où les citoyens seraient appelés à célébrer le drapeau du Québec.

Je vous disais, en commençant tout à l'heure, M. le Président, je vais être très bref cet après-midi que je suis désolé d'avoir à reprendre la parole, tellement l'objectif que je poursuivais me paraissait valable. J'avais une telle conviction que tout cela serait accepté d'emblée que je vous avoue que je n'ai pas réagi assez rapidement, la semaine dernière, pour contester la validité de l'amendement du ministre de l'Édu-

cation, au sujet duquel vous vous êtes prononcé, tout à l'heure, et je n'y reviens pas. Je n'ai même pas eu cette réaction parce que j'étais persuadé qu'il y aurait unanimité.

Is there some meeting over there? Is it a provincial-federal conference?

M. BLANK: Je ne comprends pas.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): You understand very well, I know.

M. TETLEY: We are listening with attention to your words.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Very good!

M. TETLEY: But not necessarily agreeing...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): I thank you.

M. TETLEY: ... with them.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): I am so grateful.

M. TETLEY: You are quite welcome.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): So, Mr. Speaker, j'étais donc à dire que j'étais tellement sûr que cela ferait l'unanimité, tout le monde d'ailleurs a eu la même réaction, qu'on s'est engagé dans ce débat illégal. Comment en sortir? Évidemment, on va en sortir comme le gouvernement veut bien qu'on en sorte. C'est lui qui a proposé l'amendement principal. On va mettre la question aux voix en ce qui concerne le sous-amendement du député de Saint-Jacques. Après cela, cela va être l'amendement du député d'Ahuntsic et ministre de l'Éducation. L'amendement du député d'Ahuntsic va invalider la proposition principale. Je vous dis, je tiens à le dire ici aux membres du gouvernement, que le geste qu'ils vont poser en votant contre la proposition que nous avons faite et en appuyant la proposition du ministre de l'Éducation, signifiera, de façon catégorique, qu'ils ne veulent absolument pas qu'il y ait, au Québec, un jour du fleurdelisé, sinon, dans leur intention et selon le libellé de la motion du ministre de l'Éducation, le 24 juin prochain. C'est tout ce qu'il y a. Relisez la motion du ministre de l'Éducation. C'est bien précisé. C'est le 24 juin prochain, une journée, et après cela on n'en reparlera plus.

Je fais encore une fois, M. le Président, en terminant, un appel au gouvernement: Qu'il prenne le mérite de tout cela. Sans même procéder par voie de résolution en Chambre, qu'il édicte, promulgue un décret déclarant qu'un jour qu'il fixera, soit seul ou en collaboration avec les membres de l'Assemblée nationale, il y aura tel jour qui, désormais, dans

l'année, rappellera le souvenir du fleurdelisé et incitera les citoyens à célébrer le drapeau qui est par excellence le signe de ralliement des Québécois.

Et, pour la gouverne du député de Saint-Louis, en disant les Québécois, comme je l'ai dit la semaine passée, j'inclus mon excellent ami, j'inclus tous ses compatriotes et tous les gens qui vivent sur le territoire du Québec.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget.

M. Camille Laurin

M. LAURIN: M. le Président, je voudrais d'abord dire que, si nous ne pouvons voter avant six heures moins le quart, ce ne sera sûrement pas la faute du Parti québécois, mais surtout la faute de l'Union Nationale, parce que les membres de ce parti ont monopolisé presque toute la période du débat depuis la présentation du sous-amendement du député de Saint-Jacques.

M. LOUBIER: M. le Président, sur un point de règlement, je n'accepte pas cette accusation, même si le député la fait avec un sourire. Son sourire n'est pas transcrit dans les Débats de la Chambre.

LE PRESIDENT: Une question de privilège ou de règlement?

M. LAURIN: De privilège ou de règlement, M. le Président?

M. LOUBIER: Oui, M. le Président.

LE PRESIDENT: Cela ne doit pas engendrer de débat. Rétablissez les faits, mais sans débat.

M. LOUBIER: M. le Président, le leader parlementaire du Parti québécois n'a pas le droit d'accuser les opinants de l'Union Nationale d'avoir accaparé tout le temps qui nous a été consacré depuis une heure ou une heure et demie. Nous avons parlé à notre tour, nous avons fait nos représentations. A ce moment-là, si je voulais engager un débat, je dirais que le sous-amendement fait bien l'affaire du gouvernement, actuellement, parce que cela aide énormément à noyer le poisson de la motion principale.

M. LAURIN: M. le Président, le député de Bellechasse vient justement de confirmer ce que je viens de dire.

Si, donc, M. le Président, nous avons présenté ce sous-amendement, c'était pour une raison bien précise. Après la dénonciation qu'ont faite plusieurs orateurs, la semaine dernière, du sous-amendement du député d'Ahuntsic, le député d'Ahuntsic lui-même s'est rendu à l'évidence que la proposition qu'il présentait à la

dernière minute, sans en avoir été suffisamment informé au préalable, ne rencontrait pas les vues que lui-même avait développées, les arguments que lui-même avait utilisés au cours de la défense de son sous-amendement.

Il nous a rencontrés, dans des conversations privées, et il nous a demandé de nous mettre d'accord, tous les partis, en cette Chambre, sur une journée du drapeau qui ferait l'unanimité. Nous lui avons promis notre collaboration. Tous les partis lui avaient promis cette collaboration.

Mais, malheureusement, cette initiative n'a eu aucune suite au cours de la semaine qui s'est écoulée depuis mercredi. Et, comme soeur Anne ne voyait rien venir, nous avons senti que, pour être fidèles à l'intention manifestée par le ministre de l'Éducation, il nous fallait prendre la balle qu'il avait laissé échapper et proposer nous-mêmes une nouvelle date qui serait préférable à celle du 24 juin.

Car, encore une fois — nous tenons à le répéter — la date du 24 juin ne nous semblait pas la meilleure. Le député de Saint-Louis vient lui-même de le rappeler et, d'ailleurs, nous l'avions souligné, la semaine dernière, lors du débat. En fait, le 24 juin est la fête nationale des Canadiens français et non pas la fête des Québécois, même si le député de Saint-Louis vient de dire qu'elle a tendance à devenir de plus en plus la fête des Québécois. Mais elle n'est pas encore identifiée comme telle, comme fête des Québécois, par l'ensemble de la collectivité canadienne-française.

M. HARDY: C'est de la vieille scolastique, cela!

M. LAURIN: Nous l'avions dit également: Le drapeau des Québécois devait être commémoré à une date spécifique afin qu'il devint très évident que ce drapeau était celui de tous les Québécois, aussi bien d'expression française que d'expression anglaise.

C'est la raison pour laquelle il nous semblait impérieux que l'on choisît une autre date que celle du 24 juin. Nous nous serions attendus, encore une fois, qu'au cours de la semaine des émissaires gouvernementaux nous proposent une autre date et probablement que nous l'aurions acceptée. Mais, en l'absence d'une initiative gouvernementale, fallait-il accepter une solution que le ministre de l'Éducation lui-même admettait comme étant mauvaise et inappropriée? C'est la raison pour laquelle nous nous sommes crus obligés de présenter cette date du 24 mai, qui a, au moins, le mérite de correspondre, à peu près, à la fête de la reine Victoria et à la fête de Dollard et qui nous semblait réunir assez bien les impératifs des deux communautés principales qui habitent actuellement le Québec.

Le 24 mai étant déjà une fête au Québec, il nous semblait que cette date s'imposait particulièrement comme symbole d'unanimité que veut également être un drapeau québécois.

Nous ne tenons pas plus que d'autres à cette date. Si d'autres jours avaient été proposés, nous nous serions sûrement ralliés, car encore une fois, l'objectif principal que nous poursuivons est exactement le même que poursuivait le député de Bellechasse, lorsqu'il a présenté sa motion, savoir qu'une journée spéciale de commémoration soit choisie pour que le drapeau du Québec soit honoré enfin tel qu'il mérite de l'être dans un Québec qui prend de plus en plus conscience de sa vigueur, de son dynamisme et de sa force.

Comme aucune autre date ne nous a été présentée jusqu'ici, nous continuons à penser que le 24 mai est une date aussi bonne qu'une autre et que le gouvernement devrait profiter du sous-amendement que nous proposons pour faire enfin du 24 mai une date où le drapeau du Québec serait honoré avec tout le faste et l'honneur qu'il mérite.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Terrebonne.

M. Denis Hardy

M. HARDY: M. le Président, en écoutant la motion ou la sous-motion d'amendement — je ne sais plus trop comment on l'appelle — cette procédure dont l'honorable député de Saint-Jacques est présentement l'auteur, et en écoutant également les discours qui ont été prononcés relativement à cette proposition, je n'ai pu m'empêcher de me demander sérieusement si cette motion qui bien sûr découle d'une première proposition du député de Bellechasse, allait vraiment augmenter ou faire progresser le prestige de ce qui est depuis 25 ans au Québec le drapeau national.

On sait qu'il a fallu plusieurs années avant que ce drapeau, cet emblème s'impose, réponde vraiment... Le député de Chicoutimi dit non, on peut avoir...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il n'y a qu'un seul parti qui l'a refusé, c'est le Parti libéral.

UNE VOIX: C'est correct, là.

M. HARDY: D'abord, oui, on me souligne que c'avait été adopté à l'unanimité des membres du Parlement. Mais quand je parle de cette difficulté de faire du fleurdelisé, du drapeau officiel du Québec...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Cela n'a pas été adopté à l'unanimité.

UNE VOIX: Oui.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Bien non! il n'y a pas eu de proposition en Chambre, le drapeau a été hissé parce qu'il y avait eu un décret ministériel.

M. LOUBIER: Il y a eu une déclaration en Chambre.

M. HARDY: M. le Président, lorsque la chose a été annoncée en Chambre, à la place d'un débat qui devait avoir lieu à la suite d'une proposition du député indépendant du temps, M. René Chaloult, les chefs des deux partis à ce moment-là, il n'y avait que deux partis, il y avait le Bloc populaire aussi avec André Laurendeau...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il y avait Laurendeau, il avait parlé.

M. HARDY: Tous les chefs de parti, y compris le chef du Parti libéral dans le temps, ont acquiescé à cette décision du gouvernement du temps. Mais je dis et je répète que cette unanimité ne s'est pas manifestée spontanément immédiatement dans l'ensemble de la population du Québec, qu'il a fallu plusieurs années et que c'est d'une façon assez récente, et je pourrais dire en quelque sorte depuis...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): J'invoque le règlement. Nous sommes sur le sous-amendement, à savoir si ça doit être le 24 mai ou non. C'est ça le débat.

M. HARDY: M. le Président, j'ai bien pris soin, je comprends que le député de Chicoutimi, parfois emporté par ses méditations, est un peu distrait de la réalité ambiante.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, j'invoque le règlement. Je vous demande une directive. Le sous-amendement porte sur quoi? De faire du 24 mai le jour du fleurdelisé. C'est ça ou ce n'est pas ça? Alors, le député doit parler de l'opportunité de faire du 24 mai le jour du fleurdelisé, un point c'est tout!

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Depuis le début des débats de cet après-midi, à la suite de l'intervention du député de Saint-Jacques, du député de Beauce, du chef de l'Opposition officielle, il y a eu une certaine latitude dans le débat. Je pense bien que, encore là, je suis bien d'accord comme membre de cette Chambre et c'est un voeu unanime, que ce drapeau ne devienne pas un objet de division. Tout le monde a exprimé ce voeu. Il reste à peine dix minutes de débat. Il y a eu une certaine, je ne sais pas, latitude dans les interventions d'abord du député de Saint-Jacques, du député de Beauce et même du député de Saint-Louis et du chef de l'Opposition officielle. Je pense bien que c'est une entrée en matière pour le député de Terrebonne. Il est assez difficile de ne pas parler du drapeau lorsqu'on parle de la date pour en appliquer la fête annuelle.

M. LOUBIER: ... grise, il n'ira pas loin.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Terrebonne.

M. HARDY: M. le Président, je ne relèverai

pas les propos du député de Bellechasse et je reviens à la motion, à la proposition. M. le Président, je ne vois pas comment on peut parler de la proposition du député de Saint-Jacques sans parler de l'objet même, de son essence même. Est-ce que le député de Chicoutimi va prétendre que ce qu'il y a de vraiment important dans la proposition du député de Saint-Jacques est la date du 24 mai ou si c'est le drapeau. Moi, je pense que, si on prend l'essence même de la proposition du député de Saint-Jacques, c'est le drapeau. Le 24 mai, c'est l'accessoire. On veut que le 24 mai soit le jour où on glorifie le drapeau, mais la chose principale, le sujet principal de la proposition, c'est le drapeau. Alors, je ne vois pas comment je serais en dehors du règlement en parlant du drapeau.

M. le Président, le député de Chicoutimi m'ouvre une porte, mais je...

UNE VOIX: Fermez-la.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Entrez, vous allez avoir la réponse.

M. VINCENT: Quand vous dites: "Fermez-la", vous voulez parler de la porte.

UNE VOIX: Laporte.

M. VINCENT: Ah bon!

M. HARDY: M. le Président, je disais donc qu'il avait fallu un certain nombre d'années, que c'était relativement récent et, à toutes fins pratiques, ce n'est que depuis les années soixante que ce drapeau est vraiment accepté par l'ensemble de la population. Cette acceptation du drapeau a coïncidé avec un certain réveil de la conscience des Québécois. Ceci démontre combien il faut éviter d'être artificiel quand il s'agit des symboles qui expriment l'âme d'une nation. Ce n'est pas nécessairement par des décrets, des lois que l'on fait qu'un drapeau, qu'un hymne, qu'un chant exprime l'âme d'une collectivité, exprime l'âme d'un peuple.

Il faut que tout cela réponde, corresponde à une réalité. M. le Président, ce n'est pas parce que, aujourd'hui, on va déclarer que le 24 mai, le 1er juillet...

M. VINCENT: Faites votre ouvrage.

M. HARDY: Je comprends, M. le Président. Je suis convaincu que si l'ex-député de Terrebonne, ex-secrétaire de la province, ex-ministre du Tourisme était présent ici, il serait fier de son fils politique.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il serait heureux...

UNE VOIX: Il y a amélioration avec les générations, vous savez.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Oui, en descendant.

M. HARDY: M. le Président, c'est quand même un sujet sérieux. Je dis que ce n'est pas parce que nous déciderions nous, aujourd'hui, même à l'unanimité des membres de cette Chambre, que telle date sera la fête officielle du drapeau du Québec, que ce drapeau sera plus respecté chez les Québécois, qu'il deviendra davantage l'emblème ou le signe du ralliement des Québécois.

Ce n'est pas cela, parce que ce serait artificiel. Ce qui est nécessaire, M. le Président, si l'on veut vraiment que ce drapeau, qui est officiellement nôtre depuis 25 ans, constitue un signe de ralliement, constitue un symbole autour duquel tous les Québécois se réunissent, c'est une acceptation volontaire. Je pense qu'il y a des moyens infiniment plus valables que celui qui nous a été proposé et qui nous est proposé par la proposition du député de Saint-Jacques ou même par la proposition du député de Chicoutimi.

Ce qui est important, M. le Président, c'est que l'on continue à tout faire pour que la fierté collective des Québécois se développe et, par voie de conséquence, ce qui constitue les symboles de cette collectivité sera davantage respecté, sera davantage mis en valeur.

D'ailleurs, je m'interroge sur le sérieux d'avoir une nouvelle fête. Il y a déjà une fête nationale. J'entendais tantôt le député de Bourget faire certaines distinctions qui relèvent d'une vieille théorie en parlant de fête nationale, de fête des Québécois, de fête nationale des Canadiens français, de fête nationale des Québécois. Je pense que c'est vraiment torturer la réalité pour en arriver à de telles distinctions.

Je pense que le 24 juin est la fête nationale des Québécois, la fête nationale des Canadiens français. En tout cas, cette fête est comme celle qu'ont la plupart des collectivités. Et je pense que dans l'ensemble, je rejoins des propos de membres du Parti québécois, eux qui nous disent constamment que l'on devrait se comporter comme un peuple normal, que l'on devrait se comporter comme une nation normale. Bien, si l'on doit se comporter comme une nation normale, comme un peuple normal, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas ce que tous les peuples normaux, ce que toutes les nations normales font, c'est-à-dire avoir une fête par année pour nous exprimer, pour exprimer notre être collectif.

Je ne vois pas pourquoi nous, on multiplierait les fêtes. D'ailleurs, M. le Président, si l'on fait des études — il n'est pas nécessaire de faire des études très poussées — en sociologie ou en anthropologie, on se rendra compte que la multiplication des fêtes est le signe des sociétés peu évoluées.

Toutes les sociétés peu évoluées avaient toute une kyrielle de fêtes.

M. TREMBLAY: (Chicoutimi): Vous avez peu évolué, ça paraît.

M. HARDY: M. le Président, je n'ai jamais prétendu concourir avec le député de Chicoutimi quant à l'excellence de la langue française.

M. LOUBIER: IL y a un minimum à respecter.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il y a un minimum souhaitable.

M. HARDY: Là-dessus, M. le Président, le député de Bellechasse a des leçons à prendre de son collègue de Chicoutimi.

M. LOUBIER: Avec vos liaisons, vous me faites penser à la veuve Maltais dans Séraphin.

M. HARDY: Il est clair que les nations modernes ne tendent pas à multiplier les fêtes; c'est tout le contraire qui se produit. Je pense que l'on peut très bien, le 24 juin proclamer notre respect pour notre drapeau. On peut très bien faire ça le 24 juin; ce n'est pas nécessaire d'avoir une date spécifique pour accomplir ce devoir à l'endroit de l'emblème...

M. LOUBIER: Le 24 juin pour un an ou pour toutes les années à venir?

M. HARDY: Je pense — et je termine mes propos là-dessus — qu'à l'occasion du 25ième anniversaire de ce drapeau... Là, c'est le député de Bellechasse qui m'amène à parler de la proposition du député d'Ahuntsic.

M. LOUBIER: C'est une question que je pose; vous êtes libre d'y répondre.

M. HARDY: Qu'à l'occasion du 25e anniversaire, il y ait une proclamation officielle pour marquer ce 25e anniversaire, je suis bien d'accord, mais ceci n'empêche d'aucune façon qu'à chaque année, annuellement, on fête d'une façon spéciale ce drapeau à l'occasion du 24 juin. D'ailleurs, je pense que c'est le député de Saint-Louis, tout à l'heure, qui l'a mentionné. C'est vrai pour toutes les nations. Le 14 juillet, en France, c'est le drapeau de la France que l'on brandit. En célébrant cette fête nationale des Français le 14 juillet, on fête en même temps le drapeau. C'est la même chose pour tous les pays. Nommez-moi des pays où il y a vraiment une fête spéciale pour célébrer le drapeau? Pourquoi faudrait-il que nous...

M. LOUBIER: On va vous en donner.

M. HARDY: C'est-à-dire qu'il y a des journées du drapeau, je sais cela.

M. LOUBIER: Oui.

M. HARDY: Il y en a une aux Etats-Unis.

M. LOUBIER: Oui, vous en avez dans plusieurs pays.

M. HARDY: Il n'y a rien qui empêche cela. D'ailleurs, je pense que cela se fait dans les écoles; on consacre une journée spéciale au drapeau, cela est fort possible. De là à proclamer une fête officielle, distincte de la fête nationale, je pense, M. le Président, que c'est artificiel. Non seulement c'est artificiel, mais le seul fait de soulever ce débat démontre que c'est une cause de division, alors qu'un drapeau doit être un signe de ralliement.

M. LOUBIER: Ce n'est pas une fête qu'on demande.

M. HARDY: Si on est vraiment respectueux du drapeau du Québec...

M. LOUBIER: Ce n'est pas une fête fériée; lisez donc la motion.

M. HARDY: ... si on veut vraiment que le drapeau du Québec joue son rôle, si on veut vraiment que le drapeau du Québec soit un signe de ralliement de tous les Québécois, on devrait tout faire, tous ensemble, pour en faire un signe de ralliement. On a vu ce qui s'est passé aujourd'hui. C'est le député de Beauce qui l'a rappelé; cette motion a donné lieu à toutes sortes d'expressions d'opinion.

Je suis d'accord avec le député de Beauce. Les gens du Parti québécois en ont profité pour passer leur salade séparatiste; d'autres en ont profité pour passer d'autres salades. Ce n'est pas comme ça qu'on rallie un peuple autour d'un symbole. Je dis, M. le Président que cette motion principale qui a été présentée par le député de Chicoutimi...

M. LAFONTAINE: Quelle sorte de salade?

M. LOUBIER: Vous mettez des vers dans la salade, vous.

M. HARDY: ... et la motion du député de Saint-Jacques ont été une cause de division au sein de cette Chambre. Je dis que ces motions non seulement n'ont pas fait avancer le prestige du drapeau du Québec, mais l'on peut-être fait reculer. J'espère que ce ne sera pas trop grave, mais ce sont des gestes négatifs. Au lieu de s'amuser à des choses semblables, que chaque Québécois fasse sa part pour que le drapeau du Québec soit respecté, pour qu'il soit un signe de ralliement et, chacun, nous contribuerons beaucoup plus à faire en sorte que ce drapeau réponde vraiment au rôle qui lui a été assigné lorsqu'on l'a proclamé comme l'emblème du Québec.

LE PRESIDENT: Nous allons procéder à la mise aux voix du sous-amendement de l'honorable député de Saint-Jacques. Que ceux qui sont en faveur du sous-amendement de l'honorable député de Saint-Jacques veuillent bien lever la main.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): On demande le votre enregistré.

LE PRESIDENT: Le vote enregistré. Qu'on appelle les députés!

**Vote sur le sous-amendement
de M. Claude Charron**

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont en faveur du sous-amendement de l'honorable député de Saint-Jacques — voulez-vous que je vous le lise? — ...

M. LEVESQUE: On vous en dispense.

LE PRESIDENT: ... veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Laurin, Burns, Charron, Joron, Lessard, Loubier, Paul, Vincent, Boivin, Lafontaine, Lavoie (Wolfe), Gagnon, Croisetière, Deniers, Gauthier, Simard (Témiscouata).

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont contre ce sous-amendement veuillent bien se lever.

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Bourassa, Lévesque, Blank, Castonguay, Pinard, Garneau, Goldbloom, Vaillancourt, Lamontagne, Tetley, Bienvenue, Mailloux, Hardy, Théberge, Perreault, Brown, Fortier, Kennedy, Picard, Assad, Ostiguy, Bacon, Caron, Faucher, Harvey (Chauveau), Houde (Limoilou), Lafrance, Larière, Marchand, Pilote, Veilleux.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Abstention, M. le Président.

LE PRESIDENT: Abstention.

M. ROY (Beauce): Abstention.

LE PRESIDENT: Veuillez inscrire l'abstention des honorables députés de Chicoutimi, de Rouyn-Noranda, de Beauce, d'Abitibi-Est, de Lévis, de Dorchester, d'Abitibi-Ouest.

LE SECRETAIRE :	Pour:	16.
	Contre:	31.
	Abstentions:	7.

LE PRESIDENT: Le sous-amendement est rejeté.

Nous allons procéder à la mise aux voix de l'amendement de l'honorable ministre de l'Éducation. Est-ce qu'il y a lecture ou dispense?

DES VOIX: Dispense.

**Vote sur l'amendement
de M. François Cloutier**

LE PRESIDENT: Dispense. Que ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé par l'honorable ministre de l'Éducation veuillent bien se lever s'il vous plaît.

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Bourassa, Lévesque, Blank, Castonguay, Pinard, Garneau, Goldbloom, Vaillancourt, Lamontagne, Tetley, Bienvenue, Mailloux, Hardy, Théberge, Perreault, Brown, Fortier, Kennedy, Picard, Assad, Ostiguy, Bacon, Caron, Faucher, Harvey (Chauveau), Houde (Limoilou), Lafrance, Larière, Marchand, Pilote et Veilleux.

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont contre cette motion d'amendement veuillent bien se lever s'il vous plaît.

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Loubier, Paul, Tremblay (Chicoutimi), Vincent, Boivin, Lafontaine, Lavoie (Wolfe), Gagnon, Croisetière, Demers, Gauthier, Simard (Témiscouata), Laurin, Burns, Charron, Joron, Lessard.

LE PRESIDENT: Les abstentions? Veuillez inscrire l'abstention des députés du Ralliement créditiste, les députés de Rouyn-Noranda, Beauce, Abitibi-Est, Lévis, Dorchester et Abitibi-Ouest.

LE SECRETAIRE:	Pour:	31.
	Contre:	17.
	Abstentions:	6.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! L'amendement est adopté et la motion telle qu'amendée devient la motion principale. Par le même vote?

M. LOUBIER: Non.

LE PRESIDENT: On va voter encore.

M. LOUBIER: ... les absents.

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont en faveur de la motion telle qu'amendée devenant la motion principale veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

M. PAUL: ... voter une troisième fois.

LE PRESIDENT: C'est par mesure de...

M. PAUL: Si l'amendement est adopté, ça devient la motion principale. Pourquoi remettre la motion encore au vote?

LE PRESIDENT: C'est par mesure de pré-

caution. L'amendement est accepté, nous revenons à la motion principale telle qu'amendée et je crois que par mesure de prudence...

M. LOUBIER: M. le Président, je pense qu'il y a un non-sens quelque part. La motion principale, telle qu'elle était présentée, à toutes fins pratiques, n'existe plus. C'est l'amendement...

LE PRESIDENT: Je l'ai mentionné tout à l'heure.

M. LOUBIER: ... sur le vote sur lequel on s'est prononcé.

LE PRESIDENT: Si j'ai le consensus de la Chambre, je n'ai aucune objection à considérer la motion principale telle qu'amendée devant la motion principale.

M. LOUBIER: Non, vote.

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

**Vote sur la motion principale
telle qu'amendée**

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Bourrasa, Lévesque, Blank, Castonguay, Pinard, Garneau, Goldbloom, Vaillancourt, Lamontagne, Tetley, Bienvenue, Mailloux, Hardy, Théberge, Perreault, Brown, Fortier, Kennedy, Picard, Assad, Ostiguy, Bacon, Caron, Faucher, Harvey (Chauveau), Houde (Limoilou), Lafrance, Larière, Marchand, Pilote et Veilleux.

LE PRESIDENT: Que ceux qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Abstentions. A l'ordre, messieurs! A l'ordre! A l'ordre! Abstention.

M. PAUL: M. le Président, nous sommes

logiques avec la déclaration du député de Saint-Laurent et je vous demanderais d'inscrire l'abstention des collègues de l'Union Nationale qui sont ici présentement.

LE PRESIDENT: D'accord. A l'ordre, messieurs! Abstention.

M. BURNS: Aussi, M. le Président, l'abstention du Parti Québécois.

LE PRESIDENT: D'accord. Veuillez inscrire l'abstention des honorables députés de Bellechasse — A l'ordre! — Maskinongé, Chicoutimi, Nicolet, Dubuc, Labelle, Wolfe, Gaspé-Nord, Iberville, Saint-Maurice, Berthier, Témiscouata, Rouyn-Noranda, Beauce, Abitibi-Est, Lévis, Dorchester, Abitibi-Ouest, Bourget, Maisonneuve, Saint-Jacques, Gouin, Saguenay.

LE SECRETAIRE: Pour: 31.
Abstentions: 23.

LE PRESIDENT: Contre: zéro. La motion telle qu'amendée est adoptée.

M. LEVESQUE: M. le Président, demain matin à dix heures, à la salle 91-A, l'étude des crédits du Conseil exécutif commençant par les crédits de l'Office de planification et de développement du Québec. A la salle 81-A, l'étude des crédits des richesses naturelles. A la salle 321-A, l'étude des crédits du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

A la salle 93-A, la commission parlementaire des engagements financiers. M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain, quinze heures.

LE PRESIDENT: L'assemblée ajourne ses travaux à demain, quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h 13)